



Révision du SAGE Camargue Gardoise Stratégie

Septembre 2013

Version finale présentée en Comité d'Agrément



SOMMAIRE

Glossaire	3
1 Préambule	5
2 Rappel du diagnostic du territoire	6
2.1 Le Périmètre du SAGE Camargue Gardoise.....	6
2.2 Les enseignements du Diagnostic du territoire.....	7
3 Rappel des objectifs environnementaux du SDAGE, de ses orientations fondamentales et du programme de mesures	11
3.1 Les masses d'eau du territoire et de leur objectif de bon état	11
3.2 Les Orientations fondamentales issues du SDAGE Rhône-Méditerranée.....	16
3.3 Le programme de mesures.....	18
4 Méthodologie de définition de la Stratégie	21
5 Orientation stratégique n°1 : Préserver, restaurer et Développer durablement les zones humides du territoire et les activités qui leur sont liées	25
5.1 Rappel de l'enjeu.....	25
5.2 Rappel des tendances.....	25
5.3 Objectifs généraux.....	27
5.4 Déclinaison de la stratégie	28
5.4.1 OS 1A - Poursuivre et approfondir la connaissance des zones humides du territoire..	28
5.4.2 OS 1B - Préserver les zones humides	30
5.4.3 OS 1C - Concilier usages et milieux.....	31
6 Orientation stratégique n°2 : Préserver les ressources et reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	36
6.1 Rappel de l'enjeu	36
6.2 Rappel des tendances.....	37
6.3 Objectifs généraux.....	38
6.4 Déclinaison de la stratégie	39
6.4.1 OS 2A - Consolider et améliorer les connaissances.....	39
6.4.2 OS 2B - Sensibiliser, accompagner et promouvoir de bonnes pratiques	40
6.4.3 OS 2C - Définir des actions de préservation des ressources, de lutte contre la pollution et de restauration de la qualité des milieux.....	41
7 Orientation stratégique n°3 : Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires	45
7.1 Rappel de l'enjeu.....	45
7.2 Rappel des tendances.....	45

7.3	Objectifs généraux.....	47
7.4	Déclinaison de la stratégie	48
7.4.1	OS 3A - Compléter et valoriser la connaissance du risque inondation, notamment dans le cadre de la construction d'une politique locale de gestion du risque inondation.....	48
7.4.2	OS 3B - Maintenir une vigilance sur l'évolution du risque et sur l'organisation nécessaire.....	49
7.4.3	OS 3C - Poursuivre la prévention du risque inondation et construire la résilience du territoire	50
8	Orientation stratégique n°4 : Assurer et mettre en place une gouvernance locale de l'eau tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins	51
8.1	Rappel de l'enjeu.....	51
8.2	Rappel des tendances.....	51
8.3	Objectifs généraux.....	53
8.4	Déclinaison de la stratégie	54
8.4.1	OS 4A - Conforter la gouvernance locale dans le domaine de l'eau	54
8.4.2	OS 4B - Rechercher une cohérence supra-bassin aux problématiques de l'eau.....	55
8.4.3	OS 4C - Faire vivre et mettre en œuvre le SAGE	56
9	Éléments d'évaluation de la Stratégie.....	57
9.1	Cohérence des orientations stratégiques avec les objectifs généraux définis pour le SAGE	57
9.1.1	Préserver, restaurer et développer durablement les zones humides du territoire et les activités qui leur sont liées.....	57
9.1.2	Préserver les ressources et reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	59
9.1.3	Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires.....	61
9.1.4	Assurer et mettre en place une gouvernance locale de l'eau tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins	63
9.2	Cohérence avec le SDAGE et son Programme de Mesures.....	64
9.3	Les grandes avancées du SAGE	68

Crédits photo : Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise
Simon Baudoin, Clarisse Brochier, Serge Colombaud, Jérémiah Petit

GLOSSAIRE

- ASA :** Association Syndicale Autorisée ; il s'agit d'une association de propriétaires, définie par son « périmètre » (statut régi par l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 – établissement public à caractère administratif dont les actes sont soumis au contrôle du préfet). Les propriétaires, souvent privés, faisant partie du périmètre de l'ASA en sont membres et construisent, entretiennent gèrent communément des ouvrages dans un but commun. En Camargue Gardoise, il s'agit de la gestion et de l'entretien du réseau hydraulique pour l'intérêt des propriétaires, notamment à des fins agricoles, et pour éviter la resalure des terres. Après les inondations de 2002 et 2003, les associations syndicales de Camargue gardoise se sont fédérées en Union des ASA dans l'objectif de prendre part aux opérations de ressuyage des terres en cas d'inondation du territoire.
- CLE :** Commission Locale de l'Eau ; organe de gouvernance du SAGE composée d'élus, de représentants des usagers du territoire et de représentants des établissements de l'Etat. Elle est chargée de l'élaboration, de la révision et de la mise en œuvre du SAGE.
- DCE :** Directive Cadre sur l'Eau (2000) ; cette directive européenne établit un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau. Elle vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.
- Eutrophisation :** il s'agit de la modification de l'équilibre d'un milieu aquatique par apport en excès de substances nutritives (azote et phosphore) entraînant la prolifération des végétaux aquatiques (parfois toxiques). Pour les décomposer, les bactéries aérobies augmentent leur consommation en oxygène qui vient à manquer et les bactéries anaérobies se développent et peuvent dégager des substances toxiques.
- LEMA :** Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006)
- MAE :** Mesures Agro-environnementales ; il s'agit de mesures mises en place dans l'Union Européenne dans le cadre de la PAC en contrepartie de versements aux agriculteurs qui s'y engagent. Elles ont pour objectif la protection des paysages ruraux, des cours d'eau, de la faune et de la flore. En Camargue Gardoise, les contrats signés avec des exploitants dans le cadre du site Natura 2000 ont pour objectif de garantir des conditions environnementales adaptées à certains enjeux du site Natura 2000 (ex. coupe du roseau, élevage, entretien des roubines)
- Masse d'eau :** Il s'agit d'un terme technique introduit par la directive-cadre sur l'eau (DCE) pour désigner une partie de cours d'eau, de nappes d'eau souterraine ou de plan d'eau.
- Natura2000 :** Il s'agit d'une démarche commune à un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.
- PPRi :** Plan de Prévention des Risques inondation

Résilience : De manière générale, il s'agit de la capacité d'un organisme, un groupe ou une structure à s'adapter à un environnement changeant, à récupérer un fonctionnement normal après avoir subi une perturbation.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ; Il s'agit d'une démarche de gestion concertée des ressources en eau et du milieu aquatique à l'échelle d'un territoire. Né de la loi sur l'eau de 1992, le SAGE dresse un état des lieux puis fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de l'eau et des milieux aquatiques adaptés aux enjeux de son territoire.

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ; élaboré à l'échelle d'un district hydrographique (bassin Rhône-Méditerranée par exemple)

SMCG : Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

SYMADREM : Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer

TRI : Territoire à Risque Important d'inondation (défini dans le cadre de la déclinaison de la Directive Inondation)

1 PREAMBULE

Le SAGE Camargue Gardoise, approuvé en 2001, est en cours de révision depuis 2010, pour être rendu conforme aux dispositions de la LEMA et également pour être rendu compatible avec le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 approuvé en 2009. La révision porte sur un nouveau périmètre du SAGE, arrêté par le préfet en avril 2010. Ce périmètre est étendu vers le nord-est et s'étend aujourd'hui sur 11 communes du sud Gard (Le Grau-du-Roi, Aigues-Mortes, Saint-Laurent d'Aigouze, Aimargues, Le Cailar, Beauvoisin, Vauvert, Saint-Gilles, Bellegarde, Fourques et Beaucaire), sur une superficie totale de 505 km².

L'état initial et le diagnostic du SAGE Camargue Gardoise ont été révisés en 2011-2012. Le bilan et l'état initial ont été présentés en réunion de CLE en novembre 2011, tandis que le diagnostic a été présenté en mars 2012 en Bureau de CLE, puis validé en réunion de CLE le 7 juin 2013.

Le travail d'élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs a été engagé début 2013. La CLE du 5 septembre 2013 a validé la phase « scénarios du SAGE » et a choisi un scénario alternatif qui fonde la base de la Stratégie du SAGE Camargue Gardoise. Celle-ci est exposée dans le présent document et sera ensuite déclinée et approfondie dans le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) ainsi que dans le Règlement du SAGE.

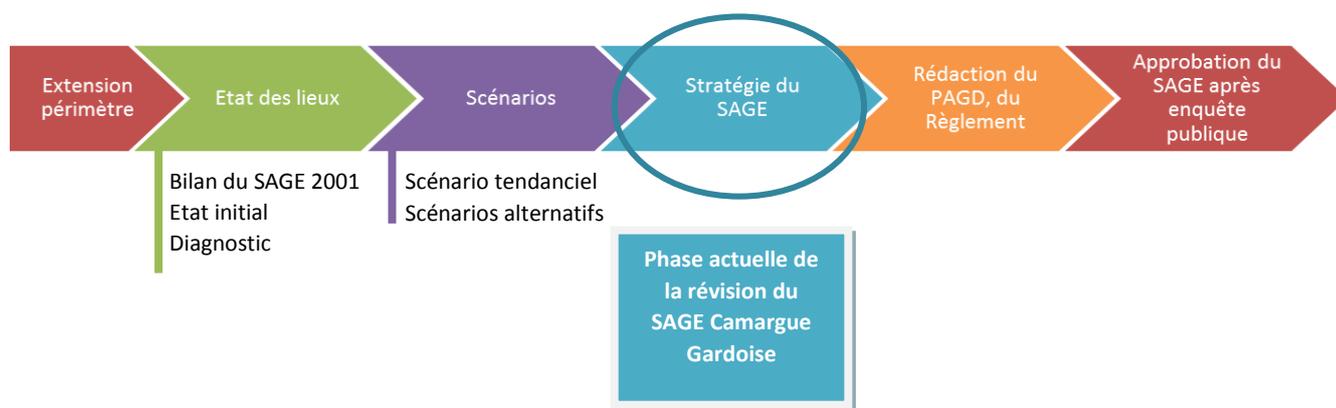


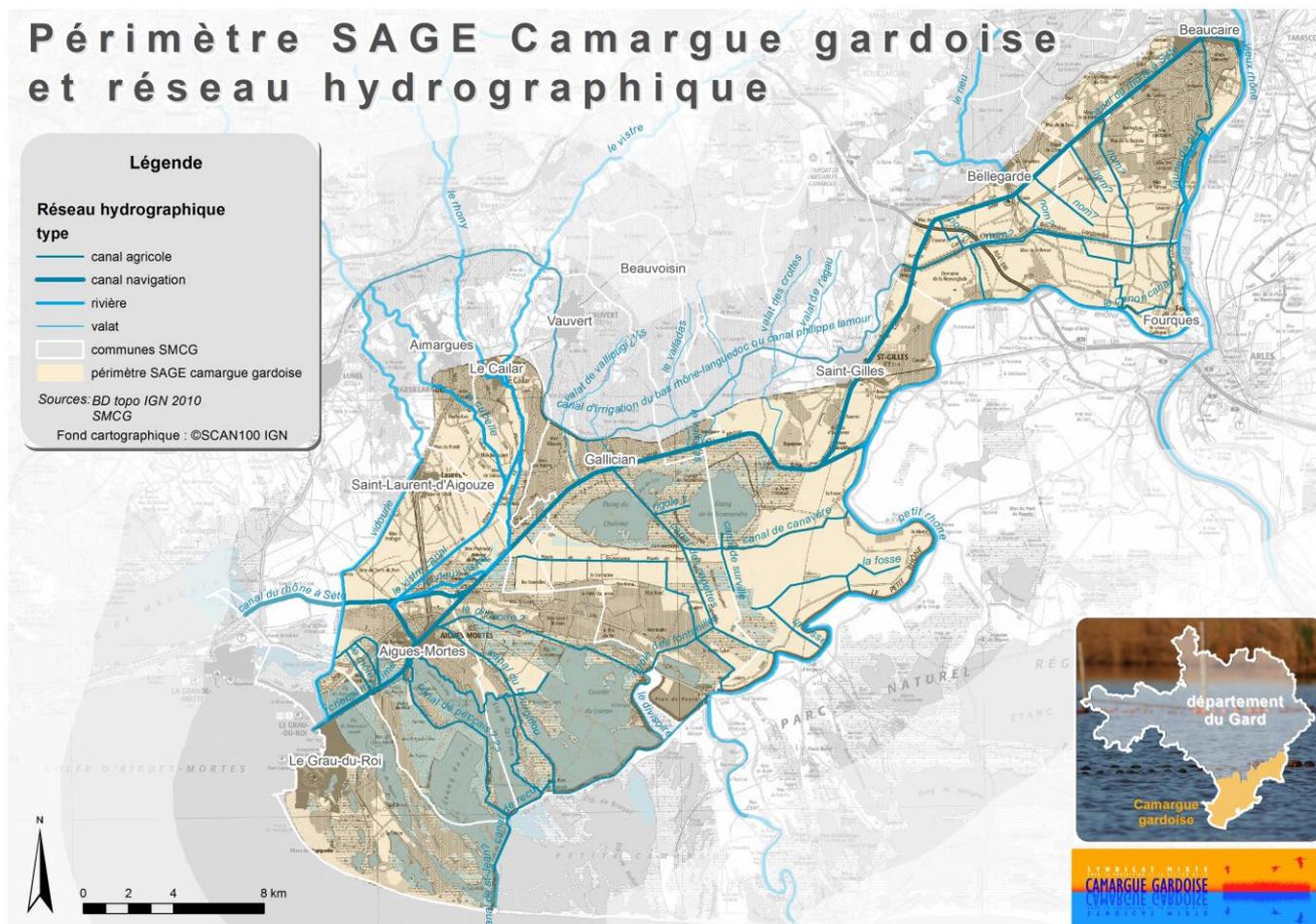
Schéma des étapes de la révision du SAGE

2 RAPPEL DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

2.1 LE PERIMETRE DU SAGE CAMARGUE GARDOISE

Le périmètre du SAGE Camargue Gardoise est une unité hydrographique qui correspond à l'ancienne formation deltaïque du Rhône. Il se délimite ainsi :

- au nord-est, le Rhône entre Beaucaire et Fourques, puis le Petit-Rhône de Fourques au pont de Sylvéreal forment une barrière naturelle ;
- au sud-est, le périmètre du SAGE s'appuie sur la limite départementale, du pont de Sylvéreal à la mer ;
- le littoral forme la limite sud jusqu'au Grau du Roi ;
- La limite ouest est constituée par le Vidourle de Saint-Laurent d'Aigouze jusqu'à sa jonction avec le chenal maritime ;
- Au nord, le périmètre du SAGE s'appuie sur la ligne de chemin de fer (de Saint-Laurent d'Aigouze à Saint-Gilles), puis longe le tracé du Canal du Rhône à Sète (de Saint-Gilles à Beaucaire). Ceci respecte approximativement la barrière naturelle que forment les Costières.



Carte du périmètre du SAGE Camargue Gardoise et de son réseau hydrographique

Le SAGE révisé : un périmètre étendu à la plaine de Beaucaire-Fourques-Bellegarde

En 2010, à l'occasion de l'engagement de la révision du SAGE Camargue Gardoise, le périmètre en a été étendu et intègre désormais la plaine de Beaucaire-Fourques-Bellegarde. En effet, cette extension se justifie par une cohérence territoriale et par une cohérence d'enjeu de l'ensemble du nouveau territoire. La cohérence territoriale correspond à une continuité physique et géographique, de par des limites naturelles communes (costières au Nord-Ouest, Rhône et Petit-Rhône à l'Est), et à une cohérence technique et socio-économique (Canal du Rhône à Sète, Canal BRL, gestion hydraulique organisée autour des ASA ou de syndicats d'assainissement, opportunité de mise en place d'une gestion concertée de l'eau pour la plaine de Beaucaire-Fourques-Bellegarde). Les enjeux de gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sont également cohérents entre les deux territoires :

- gestion du risque inondation : continuité des territoires inondables, projets menés dans le cadre du Plan Rhône (confortement des digues par le SYMADREM, programme de ressuyage des terres), regroupement des ASA du territoire en une Union des ASA ;
- développement durable des zones humides : zones humides couvrant la majeure partie du territoire, coexistence des activités palustres extensives et des activités agricoles intensives (riziculture, viticulture), tendance à un cloisonnement des zones humides au détriment de certaines fonctionnalités ;
- qualité de l'eau et des milieux aquatiques : intérêt de l'extension pour l'amélioration de la connaissance de la qualité sur le nouveau territoire et pour y fixer des objectifs en accord avec les usages de l'eau.

2.2 LES ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

La Camargue Gardoise est un territoire où l'eau, subie ou gérée, est omniprésente. En effet, la Camargue Gardoise est bordée par un puissant fleuve aménagé, le Rhône et Petit-Rhône, en limite est, tandis que le Vidourle constitue la limite ouest. Ce fleuve côtier méditerranéen connaît un débit d'étiage faible, mais se caractérise par des crues violentes, appelées les Vidourlades. Le Vistre, le Vieux Vistre et ses affluents le Rhôny et la Cubelle, traversent l'extrémité ouest du territoire du SAGE. Comme le Vidourle, le Vistre connaît des étiages sévères et des crues automnales dévastatrices.



Traversant le territoire d'Est en Ouest, le Canal du Rhône à Sète joue un rôle structurant pour la Camargue Gardoise, non seulement comme axe de transport fluvial, mais aussi comme vecteur des eaux continentales ou marines. Comme le Rhône et le Petit Rhône, il participe au fonctionnement complexe du système en alimentant et drainant les zones humides et les terres agricoles du territoire. Enfin, une dizaine de valats, petits cours d'eau temporaires, sont présents sur tout le contrebas du plateau des Costières.



Ainsi, en Camargue Gardoise, la circulation hydraulique a été façonnée par l'homme au cours des siècles. Le territoire est caractérisé par ses nombreux canaux, ses zones humides et ses cours d'eau naturels. Maîtres de cette gestion mais vulnérables aux inondations, les hommes se sont

historiquement installés sur les points hauts du territoire. Au cours du 20ème siècle, ces derniers ont néanmoins considérablement aménagé le territoire via des investissements coûteux permettant de protéger zones agricoles puis zones urbanisées derrière des digues.

Ne constituant pas un bassin versant, mais au contraire positionné à l'aval d'autres territoires, le SAGE Camargue Gardoise est atypique : il s'agit d'un territoire où l'eau vient d'ailleurs et, par conséquent, dépendant des territoires voisins, notamment pour les problématiques inondation et qualité de l'eau.

Le territoire du SAGE dispose d'une très haute valeur environnementale. Les zones humides y sont omniprésentes : elles couvrent environ 85 % du territoire. Il fait l'objet de plusieurs mesures de protection, classements et inventaires de niveaux nationaux, européens et internationaux : Réserve de Biosphère, site RAMSAR, sites Natura2000, ZICO, ZNIEFF, sites inscrits, sites classés, réserves naturelles régionales, mesures de protection foncière.

En effet, la Camargue Gardoise est composée d'une mosaïque de milieux complémentaires et interconnectés par un réseau hydraulique dense. L'influence du sel, les variations de niveau d'eau, la nature des sols et la topographie des sols expliquent la particularité et la richesse des habitats et du patrimoine naturel. Ces milieux remarquables constituent le support de vie d'une flore et d'une faune exceptionnelles.



Cependant, cette biodiversité est menacée par la présence et le développement de nombreuses espèces invasives, animales et végétales. Elles vont nécessiter une gestion coordonnée sur l'ensemble du bassin. Par ailleurs, les contraintes de gestion de l'eau en Camargue Gardoise et l'existence des nombreux petits ouvrages mobiles peuvent avoir des impacts sur le déplacement des espèces aquatiques. Une analyse fine de ces impacts, notamment sur l'Anguille, et leur prise en compte dans la gestion des ouvrages est à donc à considérer. Enfin, certains canaux gérés par les ASA disposent de potentialités écologiques certaines ; il pourrait être envisagé de recenser ces canaux et d'établir un plan pluriannuel de gestion.

Les activités traditionnelles et économiques du territoire sont très liées à l'eau. Culture et



agriculture en Camargue Gardoise ont depuis toujours été très liées aux zones humides. Elles constituent aujourd'hui une caractéristique profonde du territoire. La coexistence des activités palustres (manades, pêche, chasse au gibier d'eau, sagne), de l'agriculture (dont notamment riziculture et viticulture), et de la saliculture garantit aujourd'hui le fonctionnement du territoire.

Par ailleurs, le Canal du Rhône à Sète structure une activité économique et touristique en plein essor. Le programme de modernisation du Canal du Rhône à Sète ainsi que le projet de « ports exemplaires en réseau » sont les témoins de l'importance de cette activité, qui se veut intégrée à l'environnement. Le tourisme balnéaire est concentré sur la façade littorale. Celle-ci qui constitue un atout majeur du territoire garantissant sa dynamique économique mais nécessite une surveillance et des infrastructures adaptées aux pressions exercées. Le tourisme d'arrière-pays possède quant à lui

un fort potentiel de développement, reposant fondamentalement sur les atouts paysagers, écologiques et traditionnels qu'offrent les zones humides et le réseau hydraulique camarguais. La garantie d'une fréquentation « maîtrisée » et d'équipements bien intégrés sera la base de la réussite de ce secteur d'activité.

L'ensemble de ces activités nécessitent une gestion concertée de l'eau. Si la diversité des usages favorise la diversité de milieux, elle peut générer des conflits et la gestion par grande unité hydrographique (étangs et marais) est aujourd'hui progressivement abandonnée pour une gestion parcellisée, plus adaptée aux besoins d'une activité mais pouvant perturber les fonctionnalités des zones humides (cloisonnement). Dans une telle perspective, il y a risque à terme de voir disparaître les usages les moins bien représentés ou les moins défendus, ce qui correspondrait à une perte de patrimoine identitaire et culturel et pourrait mettre en péril la fonctionnalité des zones humides. La préservation des zones humides de la Camargue Gardoise repose donc avant tout sur le maintien de la concertation pour un partage équilibré de la ressource.



La Camargue Gardoise est vulnérable aux pollutions. Plusieurs cours d'eau constituent les frontières naturelles du territoire ; ainsi plusieurs bassins versants sont à cheval entre le territoire du SAGE et les territoires limitrophes. La qualité des eaux du territoire est donc en premier lieu dépendante de la qualité des eaux provenant des bassins extérieurs (dont notamment Vistre, Rhône et Petit-Rhône). Cet héritage de qualité médiocre des eaux est amplifié par les pratiques locales (assainissement collectif et autonome, fluctuation de population estivale, ruissellement pluvial drainant les pollutions des centres urbains, activités industrielles, pollutions par les intrants agricoles...).

Si les zones humides contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau, la qualité globale des cours d'eau du territoire peut néanmoins être qualifiée de mauvaise, principalement liée aux surcharges organiques, matières phosphorées et azotées ainsi qu'aux pesticides. La connaissance sur les toxiques est à approfondir. Les étangs, très eutrophisés, dépendent de la qualité des cours d'eau qui les alimentent (Canal du Rhône à Sète, Petit Rhône). Les aquifères disposent d'une qualité médiocre.



Ainsi, la qualité de l'eau, en tant que ressource et support de très nombreuses activités, représente un enjeu important pour la Camargue Gardoise. Compte-tenu des relations étroites avec les autres territoires, elle nécessitera un travail concerté. Les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux fixés par le SDAGE et la Directive Cadre Européenne sur l'Eau nécessiteront des efforts immédiats.

Particulièrement concernée par les inondations, la Camargue Gardoise est un territoire où l'on vit avec le risque. En effet, il s'agit d'un vaste champ d'expansion des crues, exutoire des bassins adjacents : Vidourle et Vistre à l'ouest, Rhône et Petit-Rhône à l'est, valats des costières au nord. Plus de 96 % du territoire est inondable. Les réseaux d'évacuation par voie gravitaire sont le Canal du Rhône à Sète et le Petit Rhône. Les stations de pompage sont indispensables pour ressuyer les terres basses où l'évacuation gravitaire est impossible. Le territoire est également soumis au risque

d'inondation par remontée de nappe (plaine de Beaucaire-Fourques-Bellegarde) et par submersion marine.

La gestion du risque inondation s'organise pour gagner en efficacité. En effet, on note une meilleure connaissance du risque, notamment au travers des PPRi approuvés ou en cours d'élaboration, et la gestion du risque est structurée par les PCS des communes, le PAPI du Vistre, le PAPI du Vidourle et le Plan Rhône. Le ressuyage se clarifie et se met en place, notamment au travers du Schéma d'amélioration du réseau d'évacuation des crues et du Programme de ressuyage des crues du Rhône dans la plaine de Beaucaire-Fourques. Ces programmes n'ont pas pour but d'empêcher les débordements des cours d'eau mais d'évacuer plus rapidement les eaux de crue parvenues en Camargue Gardoise et de diminuer les durées de submersion.



La Camargue gardoise est un territoire en mutation. S'il pouvait être qualifié de rural il y a quelques années, il devient peu à peu péri-urbain, avec une croissance démographique des pôles urbains de plus de 2% ces dernières années. Ainsi il existe un réel enjeu démographique et de pression anthropique qu'il conviendra d'anticiper. Par ailleurs, il s'agit d'un territoire concerné par le changement climatique, notamment vis-à-vis des phénomènes d'érosion et de submersion marine mais aussi vis-à-vis des débits d'étiage des cours d'eau. Enfin, plusieurs grands projets s'inscrivent vers une évolution du territoire et mettent en question son avenir : le SAGE une opportunité pour développer des outils de protection innovants ? ; la modernisation du Canal du Rhône à Sète, opportunité pour améliorer la gestion de l'eau ? ; le projet de ports exemplaires en réseau, vers un développement du tourisme fluvial ? ; la Camargue Gardoise en bassin d'énergie : une opportunité ? ; la réforme de la PAC (politique agricole commune), quel futur et quelle opportunité pour le territoire ?

Le diagnostic du territoire a permis de faire ressortir les 5 enjeux suivants pour le SAGE :

- Enjeu 1 : Préservation et restauration des zones humides
- Enjeu 2 : Valorisation durable des usages liés aux zones humides
- Enjeu 3 : Suivi et reconquête de la qualité de l'eau et du milieu aquatique : une démarche à initier en partenariat avec les acteurs économiques du territoire
- Enjeu 4 : Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires
- Enjeu 5 : Assurer une gouvernance de l'eau en tenant compte des interactions avec les territoires voisins

3 RAPPEL DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU SDAGE, DE SES ORIENTATIONS FONDAMENTALES ET DU PROGRAMME DE MESURES

Le contenu d'un SAGE est défini par l'article L.212-5-1 du Code de l'Environnement. Il comporte une synthèse de l'état des lieux (état initial, diagnostic, tendances et scénarios), un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui établit des objectifs et des orientations de gestion, eux-mêmes déclinés en dispositions, et enfin un règlement qui regroupe une sélection de prescriptions s'appliquant sous forme de règles.

Le SAGE devra a minima être compatible avec le SDAGE de son bassin hydrographique mère, à savoir Rhône-Méditerranée, document de planification élaboré de manière concertée, qui fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi qu'un programme de mesure (PDM).

3.1 LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE ET LEUR OBJECTIF DE BON ETAT

Le territoire du SAGE Camargue Gardoise n'étant pas un bassin versant et étant délimité par plusieurs cours d'eau, la détermination des masses d'eau qui le composent est atypique. Il est donc rapidement apparu nécessaire d'identifier les masses d'eau à prendre en compte dans les documents du présent SAGE.

De ce fait, il a été convenu de classer les masses d'eau en deux groupes :

- 1- les masses d'eau qui forment la Camargue Gardoise et qui sont « l'objet du SAGE » :
- 2- les masses d'eau, en limite du territoire du SAGE, influencées par d'autres territoires que celui de la Camargue Gardoise, et qui interagissent avec les premières, notamment comme « facteurs d'entrée » dans le territoire.

On notera toutefois, que certaines masses d'eau sont difficiles à classer selon ces 2 groupes et qu'une répartition évidente ne peut être dégagée. Par ailleurs, les documents du SAGE indiqueront l'impact et la contribution des dispositions du Règlement et du PAGD pour toutes les masses d'eau (groupes 1 et 2) du SAGE.

Détail du groupe 1 – Masses d'eau objet du SAGE

3 masses d'eau de transition :

	Echéance DCE pour l'atteinte du Bon Etat / Bon Potentiel	Etat DCE ¹ (Etat des lieux 2009)		Etat DCE ¹ (Station de mesure 2009)	RSL (2011) ²	
		Etat écologique	Etat chimique	Etat écologique	Etat vis-à-vis de la physico-chimie	Etat vis-à-vis du phyto-plancton
Petite Camargue Marette (FRDT13e)	2015	Mauvais	Bon	Mauvais	Moyen/Médiocre	Médiocre/Mauvais
Petite Camargue Médard (FRDT13c)	2015	Mauvais	Bon	Abs. ou insuff. de donnée	Mauvais	Mauvais
Petite Camargue Scamandre - Charnier (FRDT13h)	2015	Médiocre	Bon	Mauvais	Pas de station	

2 masses d'eau artificielles de type canal :

	Echéance DCE pour l'atteinte du Bon Etat / Bon Potentiel	Etat DCE ¹ (Etat des lieux 2009)		Etat DCE ¹ (Station de mesure 2012)		RSL (2011) ²	
		Etat écologique	Etat chimique	Etat écologique	Etat chimique	Etat vis-à-vis de la physico-chimie	Etat vis-à-vis du phyto-plancton
Le canal du Rhône à Sète entre le Rhône et le seuil de Franquevaux (FRDR3108a)	2027	Moyen	Absence ou insuffisance de donnée	Mauvais	Bon	Pas de station	
Le canal du Rhône à Sète entre le seuil de Franquevaux et Sète (FRDR3108b)	2027	Médiocre		Moyen	Bon	Mauvais (point CAIG)	Médiocre (point CAIG)

¹ Etat DCE = Le « bon état des eaux » est défini dans le cadre de la DCE par :

- pour les eaux de surface :

- le « bon état écologique », qui correspond à un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il s'évalue au travers de la biodiversité qui ne doit s'éloigner que modérément de ce que serait la biodiversité préservée, sans intervention de l'homme. L'état écologique peut être « très bon », « bon », « moyen », « médiocre » ou « mauvais ».
- le « bon état chimique », qui prend en compte les paramètres de pollution par les substances toxiques présentant le plus grand risque pour l'environnement et la santé (41 matières toxiques sont mesurées). Il peut être soit « bon », soit « mauvais ».

Ces deux paramètres (état écologique et état chimique) permettent d'établir un état général des eaux de surface.

- pour les eaux souterraines : leur bon état est atteint lorsqu'elles sont à la fois en bon état chimique et en bon état quantitatif. Le « bon état quantitatif » est un équilibre satisfaisant entre les prélèvements et la ressource disponible. L'état quantitatif et l'état chimique peuvent être soit « bon » soit « médiocre ».

² RSL = Réseau de Suivi Lagunaire : Il s'agit d'un outil de suivi et d'évaluation de la qualité des lagunes méditerranéennes, notamment vis-à-vis du phénomène d'eutrophisation.

2 masses d'eau souterraines :

	Echéance DCE pour l'atteinte du Bon Etat	Etat DCE (Etat des lieux 2009)		Etat DCE (station de mesure 2011)
		Etat quantitatif	Etat chimique	Etat chimique
Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du Bas Gardon (FRDG323)	2015	Bon	Bon	Médiocre (Puits des Castagnottes)
Domaine limons et alluvions quaternaires du Bas Rhône et Camargue (FRDG504)	2015	Bon	Bon	Pas de station

Détail du groupe 2 – Masses d'eau en limite de territoire, en interaction avec les masses d'eau objet du SAGE et/ou « facteurs d'entrée sur le territoire »

6 masses d'eau cours d'eau :

	Echéance DCE pour l'atteinte du Bon Etat / Bon Potentiel	Etat DCE (Etat des lieux 2009)		Etat DCE (station de mesure 2012)	
		Etat écologique	Etat chimique	Etat écologique	Etat chimique
Le Vidourle de Sommières à la mer (FRDR134b)	2021	Mauvais	Données insuff. pour attribuer un état	Moyen	Bon
Le Vistre de sa source à la Cubelle (FRDR133)	2021	Mauvais		Mauvais	Abs. ou insuf. de données
Le vieux Vistre à l'aval de la Cubelle (FRDR132)	2021	Médiocre		Médiocre	Abs. ou insuf. de données
Le Vistre Canal (FRDR1901)	2021	Mauvais	Mauvais	Médiocre	Mauvais
Vieux Rhône de Beaucaire (FRDR2008b)	2015	Moyen	Bon	Bon (2009)	Abs. ou insuf. de données
Le Rhône de Beaucaire au seuil de Terrin et au pont de Sylvéreal (FRDR2009)	2021	Moyen	Mauvais	Bon	Mauvais

5 masses d'eau « très petits cours d'eau » (TPCE) :

	Echéance DCE pour l'atteinte du Bon Etat / Bon Potentiel	Etat DCE (Etat des lieux 2009)	
		Etat écologique	Etat chimique
ruisseau la Cubelle (FRDR11643)	2027	Moyen	Absence ou insuffisance de donnée
ruisseau le Rhony (FRDR11312)	2027	Moyen	
ruisseau de Valliougues (FRDR10868)	2027	Moyen	
Le Valat des Grottes ou le Valat des Crottes (FRDR10842)	2027	Moyen	
Le Rieu (FRDR10361)	2027	Moyen	

2 masses d'eau de transition :

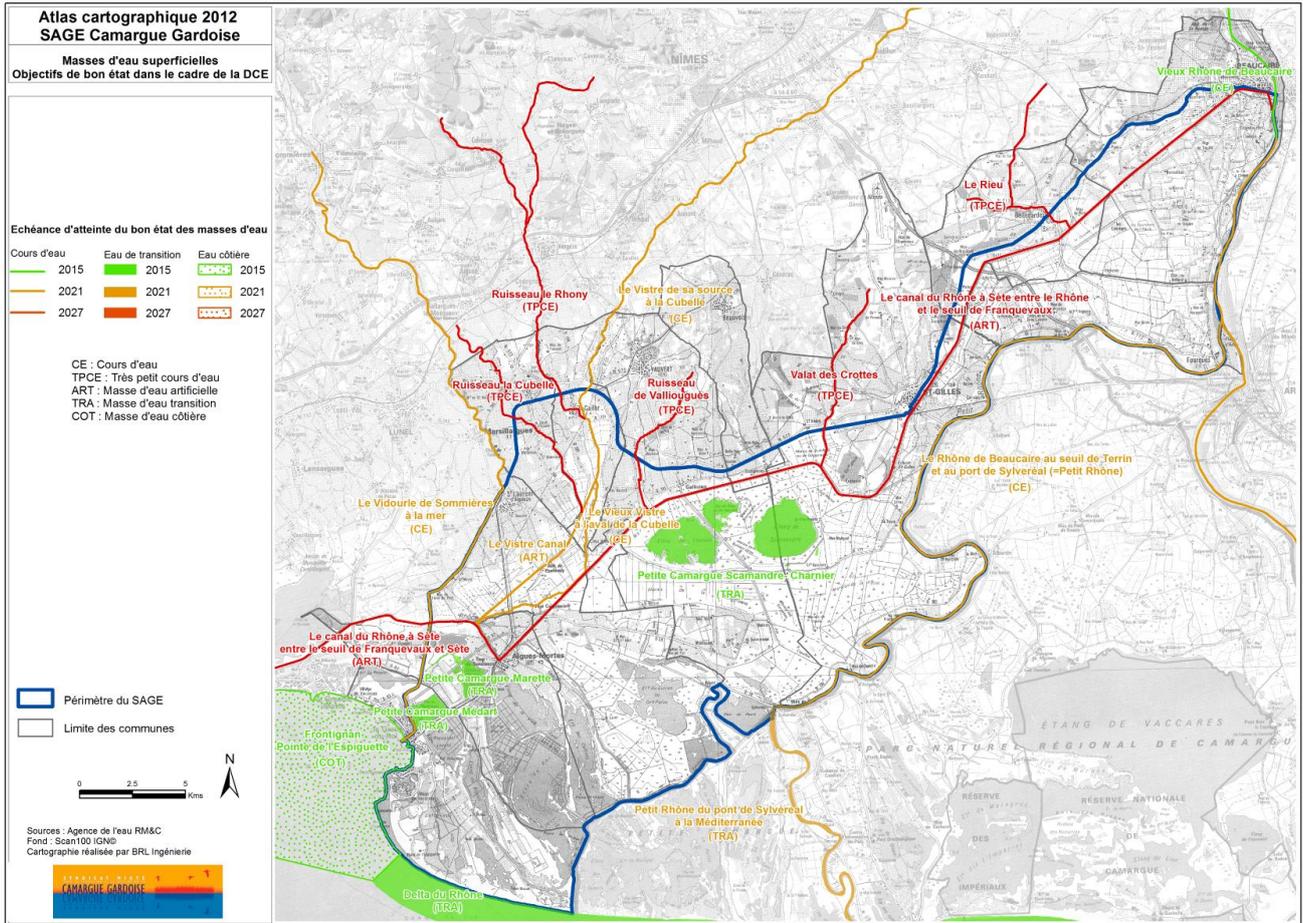
	Echéance DCE pour l'atteinte du Bon Etat / Bon Potentiel	Etat DCE (Etat des lieux 2009)		Etat DCE (station de mesure 2009)	
		Etat écologique	Etat chimique	Etat écologique	Etat chimique
Petit Rhône du pont de Sylvéreal à la méditerranée (FRDT19)	2021	Moyen	Mauvais	Non évalué	
Delta du Rhône (FRDT21)	2015	Bon	Bon	Bon	Bon

3 masses d'eau souterraines :

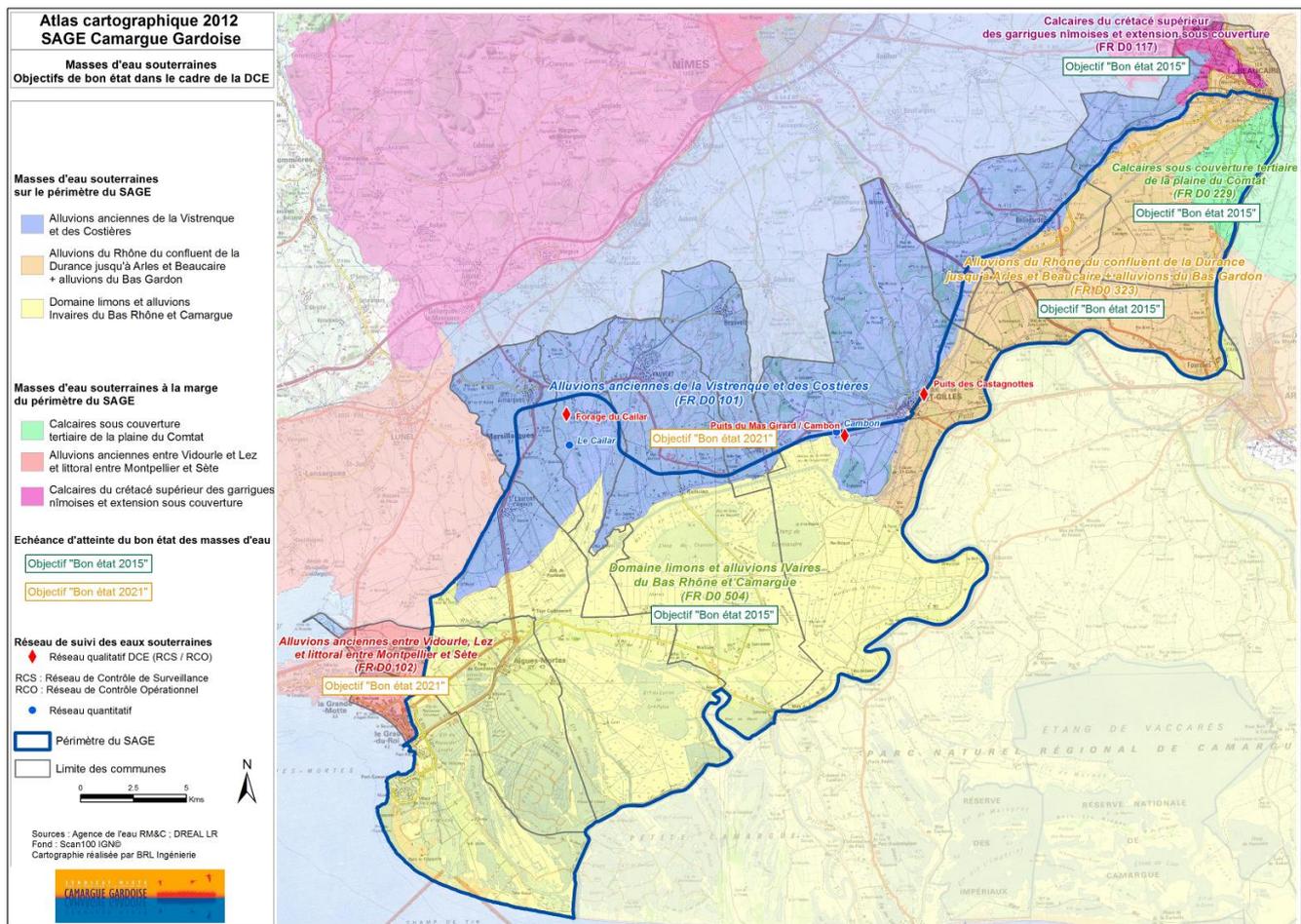
	Echéance DCE pour l'atteinte du Bon Etat	Etat DCE (Etat des lieux 2009)		Etat DCE (station de mesure 2011)
		Etat quantitatif	Etat chimique	Etat chimique
Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières (FRDG101)	2021	Bon	Médiocre	Médiocre (Forage du Cailar + Puits du Mas Girard)
Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète (FRDG102)	2021	Bon	Médiocre	Bon ou Médiocre suivant station de mesure.
Calcaires du crétacé supérieur des garrigues nîmoises et extension sous couverture (FRDG117)	2015	Bon	Bon	
Calcaires sous couverture tertiaire de la plaine du Comtat (FRDG229)	2015	Bon	Bon	Pas de station.

1 masse d'eau côtière :

	Echéance DCE pour l'atteinte du Bon Etat	Etat DCE (Etat des lieux 2009)	
		Etat écologique	Etat chimique
Frontignan – Pointe de l'Espiguette (FRDC02f)	2015	Bon	Bon



Carte des masses d'eau superficielles du territoire du SAGE Camargue Gardoise et de leurs échéances d'atteinte du bon état ou bon potentiel DCE



Carte des masses d'eau souterraines du territoire du SAGE Camargue Gardoise
et de leur échéance d'atteinte du bon état DCE

3.2 LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES ISSUES DU SDAGE RHONE-MEDITERRANEE

Le SDAGE 2010-2015 arrête, pour une période de 6 ans, huit grandes orientations fondamentales de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin :

4 orientations transversales :

- Orientation fondamentale n°1** : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
Cette orientation se traduit en Camargue Gardoise notamment au travers de la gestion des zones humides qui nécessitent d'être préservées et pour lesquelles la mise en place d'une gestion durable devrait garantir la conservation des activités et des fonctionnalités naturelles. Elle se traduit également en termes d'utilisation des pesticides et nutriments ou des actions de réduction de l'utilisation à la source favoriseront la reconquête de la qualité des eaux vis-à-vis des teneurs en pesticides et nutriments.

- **Orientation fondamentale n°2** : non dégradation - concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
Sur le territoire du SAGE Camargue Gardoise, cette orientation prend sens notamment vis-à-vis de la préservation des ressources souterraines, et en particulier de la nappe des alluvions du Rhône et du Bas Gardon identifiée comme nappe à enjeu majeur à préserver pour l'alimentation en eau potable, actuelle ou future.
- **Orientation fondamentale n°3** : vision sociale et économique - intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux.
En Camargue Gardoise, la dimension culturelle et économique de la gestion de l'eau et des zones humides est omniprésente. Cette orientation se traduit notamment par la pérennisation des activités traditionnelles liées aux zones humides (activités palustres et agricoles).
- **Orientation fondamentale n°4** : gestion locale et aménagement du territoire - organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable.
Les projets d'aménagement du territoire influencent l'ensemble des enjeux du SAGE : préservation et développement durable des zones humides, préservation des ressources et reconquête de la qualité des eaux, gestion du risque inondation. Aussi, cette orientation se traduit au travers du SAGE par la proposition d'orientations à intégrer aux documents d'urbanisme pour garantir la bonne prise en compte de ces enjeux. Elle pourra également se traduire en favorisant les échanges en amont des projets entre acteurs de l'aménagement du territoire et acteurs de l'eau.

4 orientations thématiques :

- **Orientation fondamentale n°5** : pollutions - lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé :
 - A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle,
 - B : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques,
 - C : Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses,
 - D : Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles,
 - E : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine.*Cette orientation est essentielle sur le territoire du SAGE Camargue Gardoise. En effet la qualité mauvaise des masses d'eau, notamment vis-à-vis de l'eutrophisation et des pesticides justifie une prise en compte globale de la thématique en s'attachant aux différents domaines d'activités du territoire (effluents d'origine urbaine, industrielle, agricole, touristique...).*
- **Orientation fondamentale n°6** : des milieux fonctionnels - préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques :
 - A : Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques,
 - B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides,
 - C : Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau.

Cette orientation se traduit sur le territoire du SAGE essentiellement au travers de la préservation, voire de la restauration des fonctionnalités des zones humides ainsi qu'au travers des opérations en cours menées dans le cadre du site Natura2000.

- Orientation fondamentale n°7** : partage de la ressource - atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
Le territoire du SAGE n'est pas considéré comme en « déficit quantitatif » et ne nécessite pas une organisation immédiate du partage de la ressource. Cette orientation est donc aujourd'hui secondaire sur le territoire du SAGE. Cependant, plusieurs facteurs peuvent affecter à moyen ou long terme cet équilibre : la dépendance vis-à-vis des territoires voisins ainsi que les évolutions liées au changement climatique pourraient en effet avoir des impacts sur les milieux et sur les activités qui en dépendent.
- Orientation fondamentale n°8** : gestion des inondations - gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.
Cette orientation est fondamentale en Camargue Gardoise, avec un territoire inondable en quasi-totalité et disposant de nombreuses zones humides jouant naturellement un rôle de tampon vis-à-vis des crues.

3.3 LE PROGRAMME DE MESURES

Le programme de mesures recense les actions clés dont la mise en œuvre a été considérée comme nécessaire pour l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE. Il n'a pas vocation à répertorier de façon exhaustive toutes les actions à mettre en œuvre dans le domaine de l'eau. Les mesures arrêtées répondent aux problèmes principaux qui se posent à l'échelle des territoires du bassin.

Ainsi, le SDAGE Rhône Méditerranée prévoit des mesures pour atteindre le bon état qualitatif de la masse d'eau des alluvions du Rhône et du Bas Gardon. Les mesures à mettre en œuvre sont résumées dans le tableau ci-après.

*Mesures définies par le SDAGE RM 2010-2015
pour les alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du bas Gardon*

Problèmes à traiter	Mesures	
Substances dangereuses hors pesticides	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux
Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole
	5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique
Risque pour la santé	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable

Pour le SAGE Camargue Gardoise, ces mesures se localisent au niveau de la plaine de Beaucaire-Fourques-Bellegarde, qui correspond au nouveau territoire du SAGE. Ces mesures n'ont donc pas bénéficié d'une mise en œuvre dans le cadre du premier SAGE.

De plus, le SDAGE Rhône Méditerranée a défini des mesures pour atteindre le bon état qualitatif des masses d'eau de transition du bassin Camargue Gardoise (dont les étangs de la Murette, du Médart et Scamandre-Charnier). Les mesures à mettre en œuvre sont résumées dans le tableau ci-après.

Mesures définies par le SDAGE RM 2010-2015
pour les masses d'eau de transition du sous-bassin Camargue Gardoise (CO 17 14)

Problèmes à traiter	Mesures	
Gestion locale à instaurer ou développer	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière
	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides
Substances dangereuses hors pesticides	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impacts sur le milieu, qualité du milieu...)
Pollution par les pesticides	5F31	Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impacts sur le milieu, qualité du milieu...)
Perturbation du fonctionnement hydraulique	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes ...) de manière concertée
Dégradation morphologique	3C24	Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire
Menace sur le maintien de la biodiversité	6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuelle des espèces invasives
	7A03	Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels

Certaines de ces mesures ont déjà été, au moins en partie, déclinées à l'échelle du territoire de la Camargue Gardoise. Leur déclinaison est explicitée ci-dessous :

Maîtrise foncière : quasiment la totalité du territoire est classé Espace Naturel Sensible (ENS), et le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise est gestionnaire des propriétés achetées par le Conseil Général au titre des ENS.

Plan de gestion de zones humides : des plans de gestion ont été élaborés :

- Plan de gestion des marais Scamandre et Charnier,
- Plan de gestion des marais de la Tour Carbonnière,
- Plan de gestion des marais du Cougourlier,
- Plan de gestion de l'étang de la Murette
- Plan de gestion environnemental des Salins d'Aigues Mortes.

Leur mise en œuvre est effective pour certaines zones humides mais n'est cependant pas toujours acquise (Scamandre-Charnier) ou bien leur mise en place reste insuffisante pour permettre la restauration de la qualité des eaux (Marette).

Connaissances sur les pollutions, les pressions de pollution et les mécanismes de transfert :

Des études ont été menées sur certains secteurs géographiques. Une étude globale, intégrant les pollutions par les toxiques, semble nécessaire pour la mise en place d'un programme de reconquête de la qualité des eaux.

Gestion des ouvrages hydrauliques de façon concertée :

- Gestion courante : Cette gestion est liée notamment à la mise en œuvre des plans de gestion de zone humides (cf. paragraphe ci-dessus).
- Gestion en période de hautes eaux : le schéma d'évacuation des crues vers la mer a été l'occasion de la réalisation d'importants travaux hydrauliques pour favoriser le ressuyage gravitaire et par pompage des eaux en cas d'immersion du territoire. Un règlement de manipulation des ouvrages a été mis en place en concertation avec les acteurs, dont notamment les Associations Syndicales Autorisées et leur Union et a été arrêté par le préfet.

Restauration et mise en défens du cordon dunaire :

Des travaux expérimentaux de restauration du système dunaire sur la plaine ont été réalisés sur d'anciennes parcelles cultivées (les Baronnets (2007 – 30 ha) et Terre Neuve (2012 – 25 ha)), dans le cadre du programme Life Lag'+Nature. Ils ont permis de remobiliser le sable, de créer des reliefs de belles tailles et de retrouver un aspect paysager dunaire. Par ailleurs, la commune du Grau du Roi a programmé des travaux de restauration du massif dunaire de l'Espiguette (études de définition et demandes d'autorisations réalisées, travaux à venir). Ces travaux ont un double objectif : répondre au risque de submersion marine et réhabiliter les écosystèmes et paysages dunaires. Ils s'articuleront autour de la réhabilitation d'une seconde ligne de protection (cordons dunaires de second rang), de l'amélioration du fonctionnement et de la gestion hydraulique en vue de la préservation des milieux naturels et de la valorisation et de la préservation du paysage, soumis à une forte fréquentation et à de nombreux usages.

Définir un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives :

Plusieurs actions de lutte ont été menées, notamment dans le cadre de contrats Natura2000 (arrachage de Baccharis et d'herbes de la Pampa notamment). Des inventaires ont été réalisés, sur certains secteurs géographiques en particuliers, et constituent une base pour définir et programmer une gestion pluriannuelle des espèces invasives du territoire.

4 METHODOLOGIE DE DEFINITION DE LA STRATEGIE

L'élaboration ou la révision d'un SAGE s'inscrit dans un cadre de planification et un cadre réglementaire relativement précis.

A la demande des partenaires institutionnels, la démarche de révision du SAGE Camargue-Gardoise engagée depuis 2010 a nécessité d'être accélérée en 2013 pour pouvoir présenter la Stratégie du SAGE en Comité de Bassin en fin d'année 2013.

Une méthodologie spécifique a donc été adoptée pour orienter les travaux du SAGE vers le choix de la stratégie et, afin de traiter le caractère atypique de ce SAGE (SAGE de zones humides, dont le périmètre ne constitue ni un bassin versant ni un bassin de vie) et de respecter les contraintes de délais.

L'élaboration de la Stratégie du SAGE s'est basée sur le choix d'un scénario alternatif par la CLE, après qu'un travail de co-construction des scénarios et de concertation avec les partenaires et les acteurs du territoire ait été mené. Les étapes successives et les éléments de méthode sont présentés ci-après.

Note : Pour une présentation détaillée de la démarche et des scénarios du SAGE, voire le document « Tendances et Scénario » du SAGE (Partie 5 de l'état des lieux du SAGE révisé).

Définition d'objectifs généraux

La phase de Diagnostic a permis de dégager 5 grands enjeux pour le SAGE. Sur la base de ces enjeux, le Bureau de CLE réuni en mars 2012 a défini des objectifs généraux et sous-objectifs pour le SAGE et proposé des pistes de solutions envisageables. Par la suite, dans le cadre de la construction des scénarios contrastés en bureau de CLE et dans le cadre des ateliers de concertation, ces objectifs généraux ont pu être discutés et affinés.

Scénario tendanciel

A partir d'un cadre logique reprenant le contexte, les forces motrices du territoire et les pressions qu'elles exercent, une analyse des tendances à 10-15 ans a pu être réalisée par enjeu et, le cas échéant, par secteur (secteur géographique, masse d'eau). L'objectif a été de prolonger, à l'horizon 10-15 ans, les tendances actuelles d'évolution des usages et d'évaluer leurs impacts sur les ressources en eau, en tenant uniquement compte des mesures correctrices en cours ou déjà programmées. Ainsi, le scénario tendanciel a permis d'apprécier l'évolution des enjeux et de légitimer le besoin d'action ou d'intervention publique dans le cadre du SAGE.

Cette réflexion, débutée au cours du bureau de CLE de mars 2012, a été reprise et approfondie au cours de deux comités de pilotage, réunissant les partenaires techniques, en février et mars 2013.

La CLE réunie en juin 2013 a été l'occasion de partager et débattre de l'évolution tendancielle de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du SAGE.

Construction de scénarios contrastés

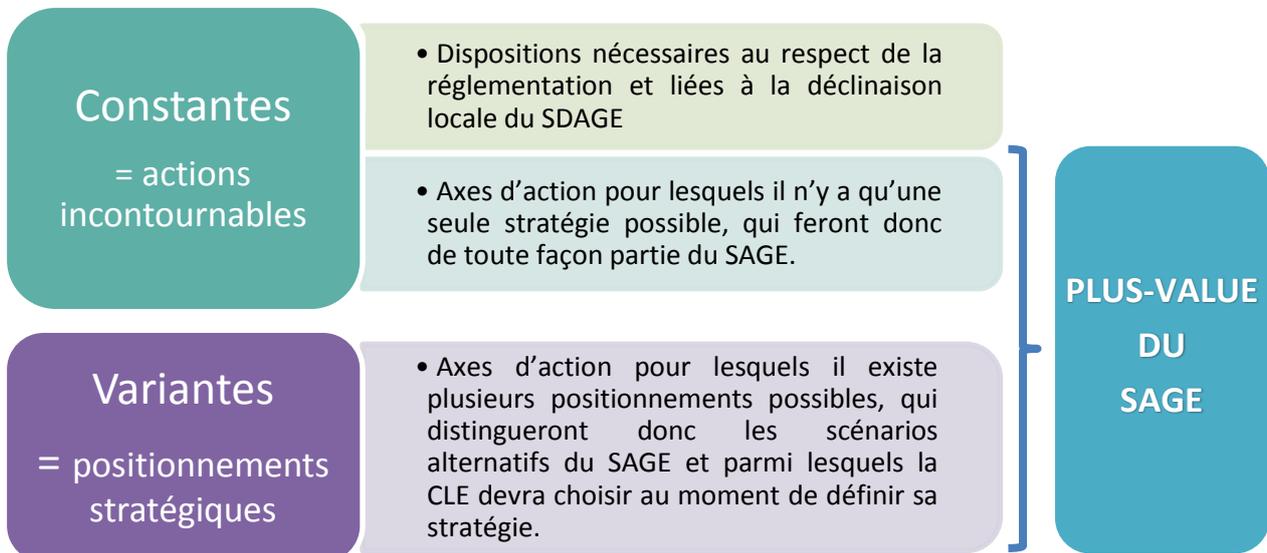
La méthode adoptée pour la construction des scénarios contrastés s'est voulue pragmatique. Sur la base des objectifs définis pour le SAGE, elle s'est basée sur une analyse des questions sur lesquelles

le SAGE aurait une véritable plus-value par rapport au cadre réglementaire. Ces éléments sont ressortis au cours des discussions comme étant les suivants :

- gestion du foncier,
- gestion des espèces invasives,
- gestion de la fréquentation des sites naturels,
- gestion des niveaux d'eau et des conflits d'usage,
- rôle des ASA dans la gestion des zones humides,
- mise en place d'une articulation inter-SAGE,
- valorisation des pratiques agricoles,
- vigilance eu égard aux plans de gestion des inondations mis en place en amont du bassin.

A partir de ces facteurs de plus-value, des positionnements stratégiques ont été proposés et amendés en Bureau de CLE en juin 2013 : ces positionnements stratégiques ont constitué les questions essentielles sur lesquelles la CLE a dû se positionner pour établir la stratégie du SAGE Camargue Gardoise.

Les scénarios ont été construits sur le principe suivant :



Au total 6 positionnements stratégiques sont proposés, avec deux variantes possibles pour chacun d'entre eux.

Un tableau synthétique des scénarios construits par enjeu est présenté en annexe 1.

Concertation, appréciation des atouts et inconvénients des différents positionnements

Pour débattre des positionnements stratégiques, les scénarios ont été présentés au cours d'ateliers de concertation réunissant largement les acteurs du territoire. Au cours de ces ateliers, organisés les 10 et 16 juillet 2013, chaque participant a pu apporter son point de vue et des éléments propres à ses activités sur les variantes proposées.

Ainsi, pour chaque variante présentée, les atouts et forces, les inconvénients et contraintes ainsi que les conditions d'acceptabilité ont pu être dégagés. L'ensemble des éléments débattus a ensuite été valorisé, synthétisé et présenté en bureau de CLE puis en CLE. Il s'agissait d'apporter à la CLE les éléments d'appréciation des variantes pour favoriser un choix éclairé.

Choix d'un scénario alternatif pour le SAGE

La CLE du 5 septembre 2013 a permis de débattre des scénarios proposés et de voter pour un scénario alternatif.

Le scénario alternatif retenu est le suivant. Il constitue la base de la Stratégie du SAGE Camargue Gardoise.

Légende :

Variante non retenue par la CLE

Variante choisie par la CLE

Enjeux 1 et 2 : Préserver et développer la valeur écologique et socio-économique des zones humides



- Constantes des scénarios
- Positionnement stratégique n°1 : la bonne échelle de gestion des zones humides

V1 : Individualisée par grande entité de zone humide

V2 : Individualisée (idem V1) + coordonnée à l'échelle du SAGE

- Positionnement stratégique n°2 : le rôle des ASA dans la préservation et la gestion des zones humides

V1 : Missions des ASA conformes à la situation actuelle

V2 : Etude des possibilités de renforcer les liens entre gestion des réseaux hydrauliques des ASA et gestion des zones humides

Enjeu 3 : Suivre et reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques



- Constantes des scénarios
- Positionnement stratégique n°3 : l'amélioration de la qualité du Canal du Rhône à Sète

V1 : bilan des flux + collaboration supra-bassin

V2 : idem V1 + actions locales

- Positionnement stratégique n°4 : l'amélioration de la qualité de la nappe des alluvions du Rhône et du Bas Gardon

V1 : préservation locale

V2 : préservation locale + prise en compte de la masse d'eau dans son ensemble

Enjeu 4 : Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires



- Constantes des scénarios
- Positionnement stratégique n°5 : le niveau d'implication de la CLE dans la gestion du risque inondation pens

V1 : CLE vigilante et accompagnatrice

V2 : CLE motrice et interlocutrice privilégiée

V3 = V1 + V2 : CLE vigilante et accompagnatrice, motrice et interlocutrice privilégiée

Enjeu 5 : Assurer une gouvernance de l'eau en tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins



- Constantes des scénarios
- Positionnement stratégique n°1 - pour mémoire : la bonne échelle de gestion des zones humides

V1 : Individualisée par grande entité de zone humide

V2 : Individualisée (idem V1) + coordonnée à l'échelle du SAGE

- Positionnement stratégique n°6 : la collaboration au niveau supra-bassin

V1 : Collaboration supra-bassin participative

V2 : Collaboration supra-bassin pro-active

5 ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : PRESERVER, RESTAURER ET DEVELOPPER DURABLEMENT LES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE ET LES ACTIVITES QUI LEUR SONT LIEES

5.1 RAPPEL DE L'ENJEU

Le SAGE Camargue Gardoise est né de la forte volonté politique de préserver les zones humides sur le territoire. C'est cet enjeu majeur qui, au cours de la concertation, a initialement fédéré les acteurs autour du SAGE.

Parallèlement, le syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise a initié une démarche Natura 2000 sur le territoire. Celle-ci a été menée de façon exemplaire, dans un cadre concerté avec pour objectif d'y associer le maximum d'acteurs, notamment autour des zones humides : particuliers, associations de chasse, de pêche, de naturalistes, propriétaires et collectivités se sont réunis, ont débattu et négocié sur la thématique des zones humides, en partenariat avec les services de l'Etat, pour établir un document d'objectifs (DOCOB) solide, qui a été validé à l'unanimité par les membres du comité de pilotage le 14 décembre 2007.

Aujourd'hui, les efforts engagés sont à poursuivre. Suite à l'extension du périmètre du SAGE, les connaissances du nouveau territoire nécessitent d'être homogénéisées avec la finesse de l'information obtenue sur l'ancien périmètre. En effet, bien que moindres, des milieux à fort potentiels existent sur le secteur de la plaine d'Argence. Les inventaires effectués sur le territoire ont permis de mettre en évidence une montée inquiétante des espèces envahissantes. Par ailleurs, une problématique de continuité écologique existe au niveau des ouvrages mobiles qui jalonnent le bassin et devient primordiale pour les espèces piscicoles migratrices (Alose, Anguille).

Vis-à-vis des usages associés aux zones humides, l'enjeu est de valoriser la culture commune liée aux zones humides. En effet, la culture liée aux zones humides (culture taurine, manades, chasse au gibier d'eau, saliculture, sagne et cultures inondées) est très présente sur l'ensemble du territoire bien qu'elle soit moins développée sur le nouveau secteur. Les interactions entre milieux humides, réseaux hydrauliques et activités agricoles sont nombreuses et complexes. Elles induisent la nécessité d'impliquer les acteurs locaux dans la protection des milieux tout en garantissant la pérennité des activités socio-économiques.

En valorisant les usages, une certaine forme de gestion des zones humides naturelles ou artificielles est garantie. En effet, ils permettent d'assurer un certain équilibre sur le territoire.

5.2 RAPPEL DES TENDANCES

Sur le territoire du SAGE, les principaux facteurs influençant la valorisation écologique et socio-économique des zones humides du territoire sont : la pression foncière d'urbanisation et d'artificialisation des sols, la qualité de l'eau, la parcellisation et les endiguements à la faveur de certains usages, la gestion hydraulique des zones humides, le développement des espèces envahissantes, les activités autour des zones humides et leur tendance d'évolution.

L'analyse des tendances d'évolution de ces pressions a permis d'évaluer, à l'échelle du SAGE, le devenir possible des zones humides selon la double dimension de « préservation et restauration des zones humides » et de « valorisation durable des usages qui leur sont liés » (enjeux 1 et 2 du Diagnostic).

Le tableau et la carte associée ci-dessous récapitulent ces tendances d'évolution selon un découpage du territoire en quatre grands secteurs de zones humides.

Récapitulatif des tendances d'évolution de la préservation et restauration des zones humides du territoire ainsi que du développement durable des activités qui y sont liées

	Etat actuel des enjeux	Tendance	Commentaires
1. Secteur Plaine d'Argence	Mauvais	↘	Secteur à dominante agricole dont les zones humides présentent une biodiversité actuelle intéressante, un faible état de conservation et peu de fonctionnalités. Nombreuses pressions et peu de mesures de protection des zones humides, d'où un risque fort de perte de fonctionnalité voire de disparition de ces zones humides.
2. Secteur Basse vallée du Vistre	Bon	↘	Zones humides globalement bien préservées bénéficiant souvent de mesures de protection, et sur lesquelles les activités traditionnelles sont développées mais où certaines pressions peuvent générer un risque de dégradation des milieux.
3. Secteur Fluvio-lacustre	Moyen	↘	Zones humides relativement préservées actuellement, notamment via des dispositifs de protection, mais qui accueillent des usages pouvant être source de conflits et qui sont confrontées à des pressions croissantes générant un risque de dégradation progressive des milieux.
4. Secteur Laguno-marin	Moyen	↘	Zones humides relativement préservées actuellement. Incertitude sur l'avenir de la saliculture qui semble aujourd'hui stabilisée mais qui pourrait amener un risque de modification de gestion de certaines zones humides, de milieux salés vers des milieux doux. Si une telle gestion peut être considérée comme positive pour la biodiversité en tant que telle, l'éventuelle disparition de surfaces importantes gérées en milieu salé pourrait constituer une perte de diversité d'habitats et engendrer une perte du potentiel d'accueil d'une biodiversité spécifique inféodée aux milieux salés.
Légende :			
↘ Perte de qualité et de fonctionnalité et baisse de l'usage durable des zones humides ↗ Gain de qualité et de fonctionnalité des zones humides et amélioration de leur usage durable			

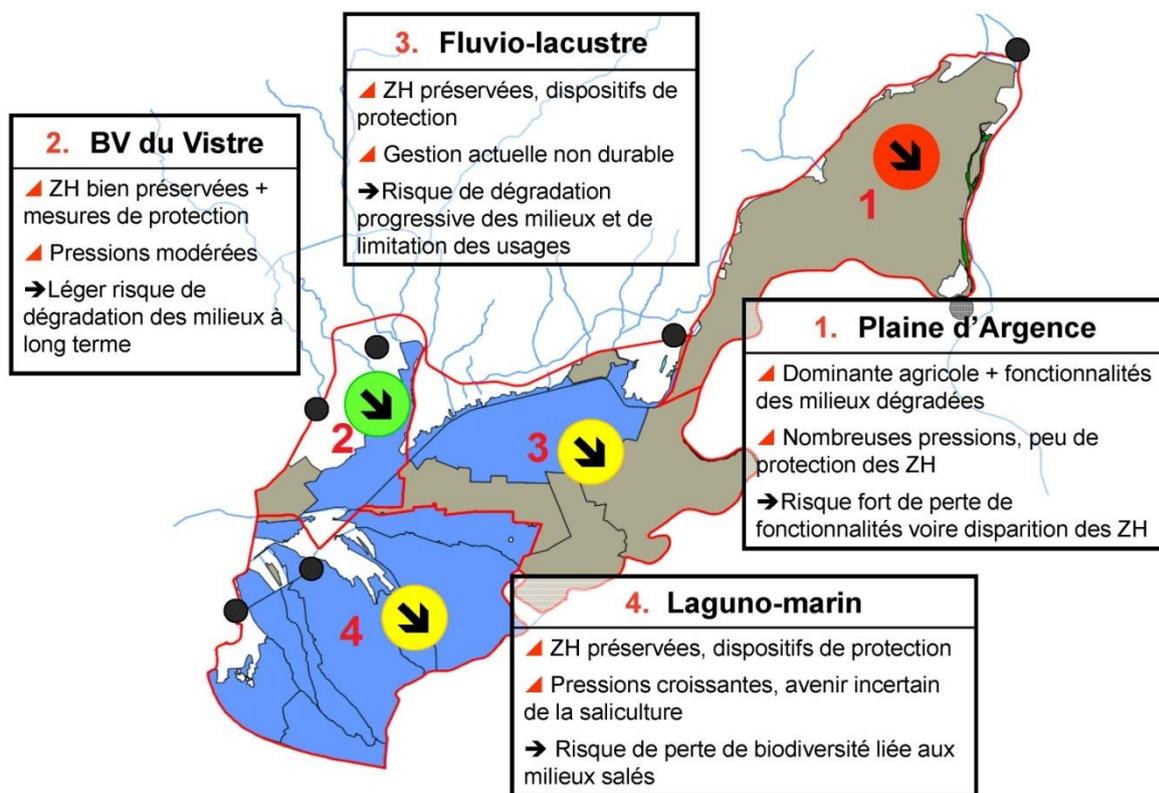


Illustration schématique de l'évolution des enjeux 1 et 2 selon les secteurs du SAGE (ZH = zones humides)

5.3 OBJECTIFS GENERAUX

Le diagnostic des enjeux et l'analyse des tendances ont permis de définir les objectifs suivants :

Objectifs	Sous-objectifs
Préservation et restauration des zones humides	Meilleure connaissance des zones humides sur le nouveau territoire de la plaine Beaucaire-Fourques-Bellegarde
	Suivi des milieux
	Préservation du rôle des zones humides vis-à-vis de la qualité de l'eau, de la régulation des crues et de la biodiversité
	Elaboration d'une stratégie foncière de préservation des zones humides adaptée aux usages et activités qui y sont pratiqués
Continuité écologique garantie	Lutte contre les espèces envahissantes
	Circulation des espèces piscicoles favorisée
	Impact du cloisonnement des zones humides sur la circulation piscicole réaffirmé et mieux pris en compte

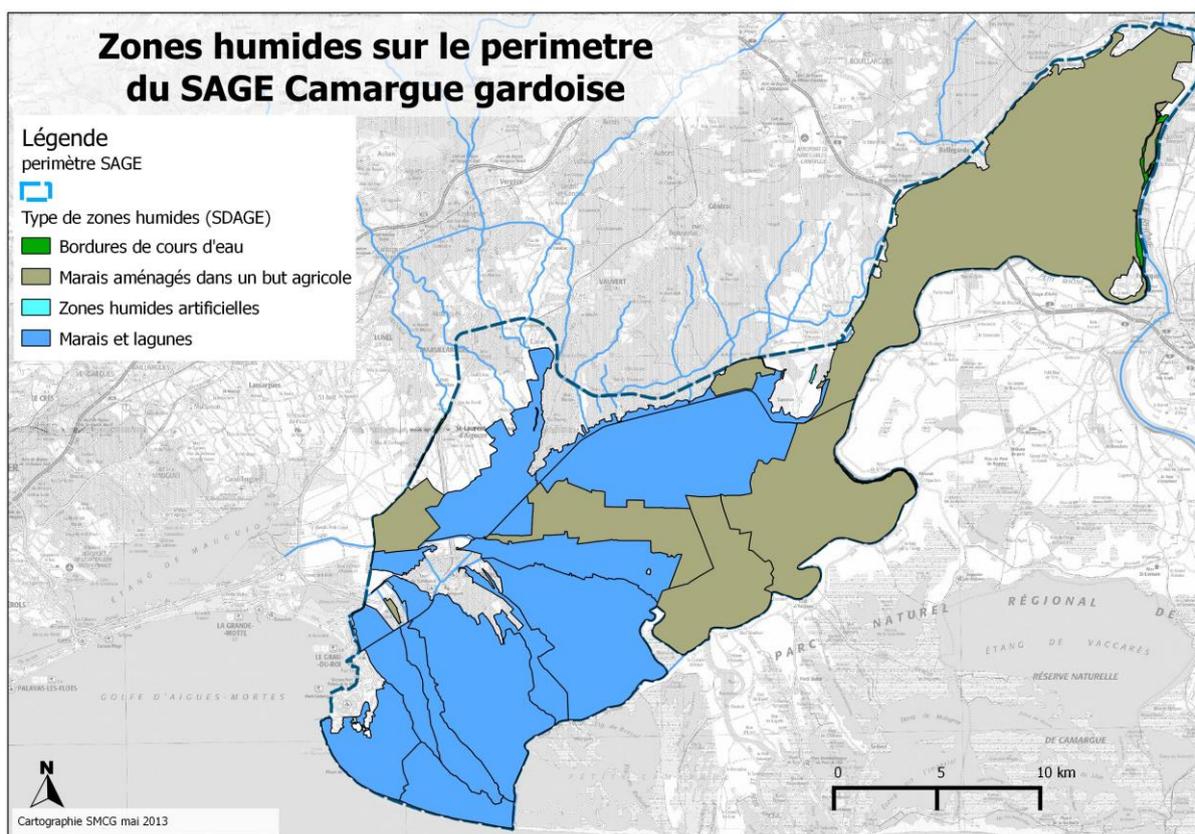
Développement durable des zones humides et des usages associés	Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion des zones humides
	Usages traditionnels respectueux de l'environnement favorisés
	Conciliation entre fréquentation touristique, usages traditionnels et préservation des milieux
Usages traditionnels pérennisés	Préservation de l'activité agricole pour garantir son rôle hydraulique tout en s'orientant vers des pratiques économes en intrants
	Meilleure connaissance et suivi des ressources piscicoles
	Organisation et mise en valeur des usages traditionnels sur le territoire

5.4 DECLINAISON DE LA STRATEGIE

L'orientation stratégique « Préserver, restaurer et mettre en valeur les zones humides du territoire et les activités qui leur sont liées » se décline en trois sous-orientations :

5.4.1 OS 1A - Poursuivre et approfondir la connaissance des zones humides du territoire

Les zones humides de la Camargue Gardoise sont déjà bien connues et régulièrement suivies, notamment via l'inventaire des grandes entités de zones humides réalisé en 2005 et via les suivis effectués dans le cadre des sites Natura2000 « Petite Camargue », « Camargue Gardoise fluvio-lacustre » et « Petite Camargue laguno-marine ».



Carte des zones humides du territoire du SAGE (grandes entités - typologie SDAGE)

Néanmoins, certains secteurs comme par exemple la plaine de Beaucaire-Fourques-Bellegarde sont moins bien connus. La poursuite des suivis actuels et l'amélioration des connaissances est donc nécessaire pour être pertinent et favoriser la préservation, la restauration et la valorisation durable des zones humides.

Le SAGE prévoit ainsi de poursuivre les actions d'amélioration de la connaissance sur le territoire initial du SAGE (inventaire et suivi des habitats d'intérêt communautaire, suivi des roselières, suivi des niveaux d'eau et de la salinité, inventaire et suivi des espèces (hérons, laro-limicoles, espèces envahissantes...), suivi de la salinité...) et d'homogénéiser les connaissances des zones humides du nouveau territoire (plaine de Beaucaire-Fourques-Bellegarde) avec la finesse de l'information obtenue sur le territoire initial. Il permettra également une caractérisation des interactions hydrauliques, écologiques ou en termes de qualité de l'eau entre zones humides, canaux et étangs ou lagunes. Ces caractérisations pourront notamment être réalisées dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion de zones humides (cf. sous-orientation OS 3C).

Par ailleurs, l'inventaire des zones humides du territoire (grandes entités selon une typologie SDAGE) nécessite d'être affiné pour en faciliter l'intégration dans les documents d'urbanisme et la prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire. Aussi la CLE souhaite approfondir cette connaissance sur l'ensemble du territoire du SAGE, de manière coordonnée pour garantir une homogénéité entre les communes.

Enfin, la problématique de la continuité écologique, et notamment piscicole, a été posée dans le diagnostic. En effet, le territoire de la Camargue Gardoise comprend de nombreux petits ouvrages hydrauliques (martelières, vannes...). La présence de ces ouvrages mobiles rend les espèces piscicoles (dont les migrateurs amphihalins) dépendantes des manœuvres qui en sont faites. A ce titre, la connaissance des peuplements piscicoles du territoire ainsi que l'impact des ouvrages mobiles vis-à-vis de la migration des espèces amphihalines (Anguille européenne, Alose feinte du Rhône, Lamproie marine) doit être approfondie.

La CLE souhaite poursuivre et approfondir la connaissance du territoire, c'est-à-dire :

- Poursuivre les suivis existants
- Mieux connaître les zones humides de la plaine de Beaucaire Fourques Bellegarde
- Caractériser les interactions entre zones humides, canaux et étangs/lagunes
- Affiner l'inventaire des zones humides
- Réaliser un suivi des ressources piscicoles et évaluer l'impact des ouvrages mobiles sur la circulation piscicole

5.4.2 OS 1B - Préserver les zones humides

La CLE souhaite réaffirmer au travers des documents du SAGE le rôle central que jouent les zones humides en Camargue Gardoise. Celles-ci concentrent de nombreux intérêts, tels que leurs fonctionnalités pour la régulation des crues, leur rôle de filtre naturel des eaux, leur intérêt pour la biodiversité, ou tels que les activités dont elles sont le site et qui fondent les valeurs culturelles et économiques de la Camargue Gardoise. Elle explicitera les facteurs de vulnérabilité des zones humides pour faciliter leur préservation, notamment au travers des avis rendus sur les projets d'aménagement.

Dans le même objectif, et pour tenir compte des spécificités de chaque grande entité de zone humide, elle en identifiera les fonctions et services rendus et définira des objectifs de préservation.

Afin d'optimiser les moyens disponibles, la CLE hiérarchisera les entités de zones humides entre elles. Au regard d'une analyse des pressions et des fonctionnalités (qualité d'une masse d'eau, préservation d'un captage pour l'eau potable, site à enjeu pour la préservation de la biodiversité, ...) elle définira les secteurs à préserver en priorité et identifiera les outils de préservation foncière et de gestion les plus adéquats en fonction des caractéristiques des zones humides. Elle pourra, à ce titre, solliciter des outils variés : acquisition de certaines parcelles (ENS, propriétés du Conservatoire du Littoral, communes), définition de Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE), contractualisation via des mesures agro-environnementales (MAE) ou des conventions, etc. Ces éléments composeront une stratégie de préservation des zones humides à partir d'outils fonciers et d'outils de gestion.

Par ailleurs, la CLE souhaite que le SCOT et les communes intègrent la connaissance affinée des zones humides dans leurs documents d'urbanisme et les prennent en compte dans leurs projets

d'aménagement. La CLE proposera des orientations à intégrer aux documents d'urbanisme pour garantir la préservation des zones humides.

Enfin, le diagnostic du territoire a identifié un fort développement des espèces envahissantes, aussi bien animales que végétales, menaçant notamment le bon état de conservation des zones humides. La CLE souhaite qu'une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes soit élaborée et mise en œuvre sur le territoire du SAGE, en s'appuyant notamment sur la stratégie régionale (CBNMed et CEN-LR pour DREAL et Région LR, 2010) et sur les retours d'expérience des territoires voisins.

La CLE souhaite préserver les zones humides, c'est-à-dire :

- Réaffirmer l'intérêt des zones humides du territoire (fonctionnalités, services rendus, valeur culturelle et économique) et les facteurs de vulnérabilité
- Identifier pour chaque grande entité de zone humide les fonctions et services rendus et des objectifs de préservation
- Identifier des secteurs à préserver en priorité et proposer des outils de préservation
- Intégrer les inventaires affinés des zones humides dans les documents d'urbanisme pour garantir leur prise en compte et leur préservation
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes

5.4.3 OS 1C - Concilier usages et milieux

En Camargue Gardoise, les zones humides bénéficient d'une très forte valeur socio-économique : culture camarguaise liée aux zones humides, nombreuses activités palustres, riziculture, richesse écologique... contribuent aux spécificités du territoire. L'objectif de concilier usages et milieux dans la gestion des zones humides est donc fondamental pour le SAGE. Pour atteindre cet objectif, la CLE s'est prononcée pour une stratégie articulée autour de la mise en place de plans de gestion à l'échelle locale, assortie d'une coordination à l'échelle de l'ensemble du territoire du SAGE.

Aussi, les documents du SAGE constitueront un cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion par des « commissions exécutives de zones humides », à l'échelle de grandes entités de zones humides. Ces « commissions exécutives de zones humides » seront constituées par les acteurs locaux directement impliqués dans la gestion de la zone humide et décideront des actions à mettre en place. La composition des commissions exécutives dépendra des spécificités et des acteurs locaux sur la zone humide.

Ces plans de gestion intégreront notamment :

- un diagnostic des interactions zones humides / canaux / masses d'eau
- un dispositif de suivi du milieu et des usages,
- l'intégration des objectifs définis par le SAGE de préservation des fonctionnalités (rôle pour la régulation des crues, l'amélioration de la qualité des eaux, la biodiversité), de

pérennisation et développement durable des services socio-économiques rendus et des activités liées aux zones humides

- établissement d'une gestion hydraulique concertée en accord avec les fonctionnalités et les usages de la zone humide,
- actions de restauration/entretien des zones humides,
- maintien / restauration de la continuité piscicole,
- lutte contre les espèces envahissantes,
- identification de moyens de suivi et d'évaluation du plan de gestion

Cette échelle d'élaboration et de mise en place des plans de gestion a semblé indispensable à la CLE pour plusieurs raisons : elle permet une bonne prise en compte des spécificités locales de chaque zone humide et garantit ainsi une meilleure efficacité des mesures proposées. De plus, elle s'appuie sur la concertation et la démocratie participative et favorise ainsi la responsabilisation des acteurs locaux.

Les documents du SAGE et la CLE définiront des zones humides prioritaires pour la mise en œuvre de ces plans de gestion et des objectifs de préservation. Ils garantiront une cohérence globale à l'échelle du territoire et avec les autres enjeux du SAGE, ainsi qu'une bonne coordination entre les zones humides, étant données leurs interconnexions multiples. Le SAGE tiendra un rôle d'animation des commissions exécutives, de communication et de validation des plans de gestion.

Pour aider à la réussite de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces plans de gestion, plusieurs points de vigilance ont été identifiés :

- Etre attentif à la délimitation des entités de gestion des zones humides et à leur cohérence.
- Donner de la place à la concertation avec les acteurs locaux au moment de la priorisation et de l'identification d'objectifs de gestion pour les zones humides (SAGE en tant que lieu d'échanges).
- Bien définir l'articulation entre les compétences des commissions exécutives et celles de la CLE dans l'élaboration, et la mise en œuvre des plans de gestion.
- Mobiliser et impliquer les acteurs locaux dans les commissions exécutives de zones humides.
- Mobiliser des moyens financiers et humains pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion.
- Intégrer les spécificités locales dans une approche globale, et faciliter l'appropriation d'une vision globale du territoire par les acteurs locaux.

De plus, au-delà des objectifs et des règles fixés dans le cadre de ces plans de gestion, la CLE souhaite que des moyens soient mobilisés pour contribuer à la mise en œuvre des plans de gestion. En particulier, la maîtrise de la gestion hydraulique des zones humides est indispensable pour permettre leur préservation et leur développement durable.

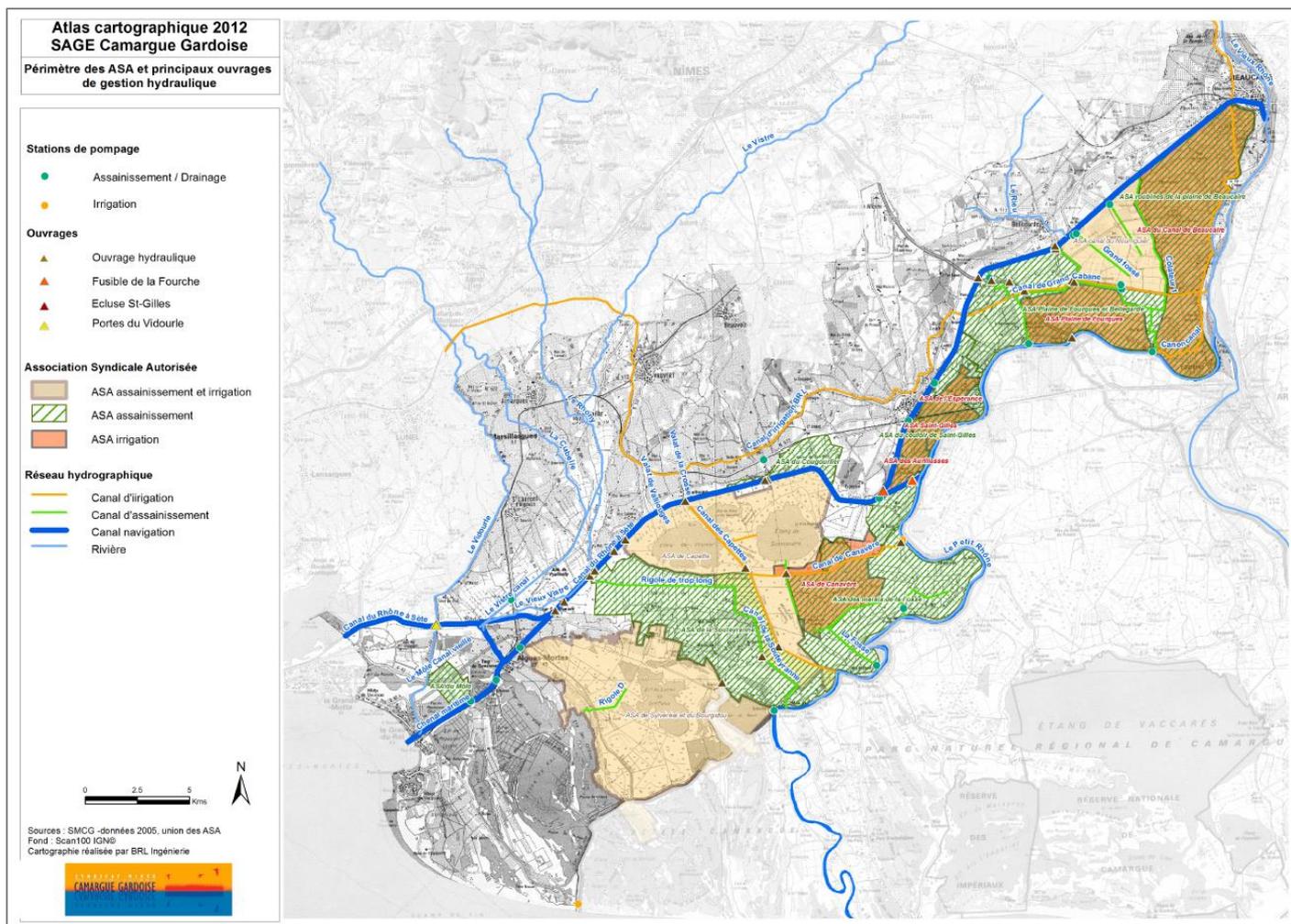
La CLE rappelle le rôle essentiel joué par l'activité agricole dans la gestion hydraulique du territoire. Certaines ASA (Associations Syndicales Autorisées) contribuent à l'alimentation des zones humides. Au-delà de leurs missions statutaires, de gestion et entretien des réseaux hydrauliques pour l'intérêt des propriétaires adhérents et pour éviter la resalure des terres, mais aussi de leur rôle d'intérêt général dans les opérations de ressuyage des terres en cas d'inondation du territoire, il est apparu fondamental pour la CLE d'étudier les possibilités de renforcer les liens entre gestion des réseaux hydrauliques des ASA et gestion des zones humides. Il semble en effet que l'outil de gestion hydraulique du territoire dont disposent les ASA pourrait être efficace pour mieux maîtriser la

gestion hydraulique des zones humides. Il s'agira donc de mener une étude dont l'objet sera d'identifier les avantages et inconvénients, les opportunités et les freins ainsi que les modalités envisageables de fonctionnement et de financement permettant de confier aux ASA certaines missions dans la gestion des zones humides. Ces éventuelles missions s'intégreront et contribueront à la mise en œuvre des plans de gestion des zones humides.

L'implication des ASA dans la gestion des zones humides devrait notamment assurer la cohérence de gestion hydraulique des zones humides. Leur participation active dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion favorisera également une bonne représentativité des acteurs au sein des commissions exécutives de zone humide. Leur mode de gouvernance ne sera pas modifié mais il sera nécessaire de définir des modalités claires de fonctionnement entre commissions exécutives de zones humides et ASA.

Les leviers d'intervention identifiés sont les suivants :

- Définir un mode de gouvernance au sein des zones humides, tenant compte de la gouvernance actuelle des ASA et de l'Union des ASA
- Mobiliser les acteurs locaux et renforcer les liens au sein des zones humides
- Mobiliser des moyens humains et financiers
- Assurer un suivi et un contrôle des missions engagées



Carte des Associations Syndicales Autorisées du territoire du SAGE Camargue Gardoise

Par ailleurs, au travers des documents du SAGE, la CLE réaffirmera l'importance de l'animation des sites Natura 2000, notamment dans un objectif d'encouragement des activités traditionnelles respectueuses de l'environnement. En effet, l'animation des sites Natura2000 en Camargue Gardoise depuis 1996 a permis peu à peu une adhésion réelle et effective des élus et acteurs locaux aux objectifs de Natura 2000 et notamment à la préservation du patrimoine naturel local par le maintien des activités traditionnelles. Si l'animation des sites a insufflé une dynamique et mobilisé les acteurs locaux, il semble impératif de poursuivre ce dialogue avec les usagers et les propriétaires pour qu'ils continuent à s'approprier leur patrimoine.

Enfin, la fréquentation touristique du territoire, qui poursuit son développement, est susceptible d'impacter la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans son ensemble. Une « opération grand site » est menée, sous maîtrise d'ouvrage du SMCG, depuis 1998 sur le territoire. Elle a été initiée pour faire face à une très forte pression touristique entraînant dégradation des paysages du territoire, et notamment ceux qui composent les 4 sites classés de Camargue gardoise. Elle a pour objet de requalifier les sites et paysages emblématiques du territoire, de mettre en relation les sites classés et affirmer l'identité du Grand Site de la Camargue Gardoise, de mettre en œuvre une gestion

concertée des sites et des milieux et de promouvoir les activités et les productions locales. Il est essentiel que le SAGE puisse intégrer certaines orientations de préservation du Grand Site dans ses documents et que la CLE puisse être informée de l'avancée et des bilans de suivi et de l'évaluation de la gestion du Grand Site.

En effet, un certain nombre d'opérations programmées pour la gestion du Grand Site dans les six années à venir contribuent à la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques. Il s'agit par exemple de mener des opérations de restauration du massif dunaire de l'Espiguette pour la préservation des paysages et des activités socio-économiques (dont le renforcement du second cordon dunaire), de favoriser un desserrement de la fréquentation des sites et de développer des modes alternatifs de déplacement. Ces opérations contribuent en particulier à la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE via la restauration morphologique des milieux dunaires et l'organisation des activités, des usages et de la fréquentation des sites naturels, et justifient la nécessité d'une bonne articulation entre SAGE et gestion du Grand Site Camargue Gardoise.

La CLE souhaite concilier usages et milieux, c'est-à-dire :

- Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de zones humides
 - *Mise en place de « commissions exécutives de zones humides » à l'échelle locale, et d'une coordination assurant une cohérence à l'échelle globale du SAGE*
 - *Outil de gestion hydraulique des zones humides : Etude de faisabilité pour renforcer les liens entre gestion des réseaux hydrauliques des ASA et gestion des zones humides*
- Pérenniser l'animation des sites Natura2000
- Articuler mise en œuvre du SAGE et gestion du Grand Site Camargue Gardoise

6 ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : PRESERVER LES RESSOURCES ET RECONQUERIR LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

6.1 RAPPEL DE L'ENJEU

La qualité des eaux faisait déjà partie des enjeux du SAGE précédent, ce qui a permis d'initier un suivi. Les résultats montrent que globalement la qualité des eaux est mauvaise sur l'ensemble du territoire. Les pollutions liées aux nitrates et pesticides sont importantes sur l'ensemble du réseau hydrographique, superficiel comme souterrain.

Pour rappel, en 2010, les indicateurs de qualité des eaux se montraient alarmants sur l'ensemble des masses d'eau :

- Ils révélaient que la plupart des masses d'eau superficielles présentaient un état chimique et écologique de moyen à mauvais, excepté pour le Petit-Rhône à Saint-Gilles qui présentait un bon potentiel écologique. Sur le Vistre, le Vieux-Vistre, la Cubelle et le Rhony, les nutriments et bilans oxygène sont principalement mis en cause. Sur le Vidourle et le canal du Rhône à Sète, l'état chimique était qualifié de bon.
- Sur les eaux souterraines, les problèmes nitrates et pesticides sont récurrents et montrent des dégradations sur les alluvions anciennes de la Vistrenque et Costières ainsi que les Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du bas Gardon. Des problèmes d'intrusion saline sont observés sur le domaine limons et alluvions quaternaires du Bas Rhône et Camargue en frange littorale.
- Les suivis de l'eutrophisation sur certaines masses d'eau (Canal du Rhône à Sète, Etang du Médart, Etang de la Murette en 2 points de suivi et du Rhône de Saint-Roman) montraient une qualité mauvaise à médiocre en 2009, qui semble perdurer. Elles se rapprochent progressivement des états hautement eutrophisés (type palvasiens). Leur profil (faible profondeur), leur confinement et les apports en nutriments qu'elles subissent favorisent cet état dégradé.
- La mauvaise qualité de l'eau du chenal maritime et du canal du Rhône à Sète (milieu hyper-eutrophe) est un frein majeur à l'amélioration des étangs en lien avec le canal.

Avec l'extension du périmètre du SAGE et la multiplication des pressions sur ce territoire en mutation, la problématique qualité doit être abordée de façon plus globale et les actions renforcées. Néanmoins, la gestion de la qualité des eaux sur ce territoire est complexe du fait qu'il n'existe pas de logique de bassin versant. Ainsi, la qualité des masses d'eau est grandement héritée des territoires amont et du Rhône. Cette logique est valable pour les cours d'eau mais également pour les eaux souterraines qui s'étendent sur plusieurs territoires et notamment la nappe Vistrenque-Costières qui fait l'objet d'un autre SAGE. La qualité des masses d'eau est particulièrement difficile à gérer sur un territoire très segmenté comme la Camargue Gardoise où l'eau circule peu.

6.2 RAPPEL DES TENDANCES

L'analyse des tendances d'évolution de la qualité des eaux a tout d'abord cherché à identifier les pressions pouvant impacter la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, puis à évaluer les tendances d'évolution des pressions dans les 10-15 années à venir.

Sur le territoire du SAGE, les pressions identifiées sont : l'évolution de la qualité des eaux des bassins amont, le développement du transport fluvial sur le Canal du Rhône à Sète, les pressions urbaines en augmentation (démographie, artificialisation des sols, industries), l'évolution des pratiques agricoles, et la mise en œuvre de plans de gestion des zones humides (favorables à la restauration de la qualité de l'eau).

L'analyse de ces pressions a permis d'évaluer, à l'échelle du SAGE, une tendance d'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Le tableau et la carte associée ci-dessous récapitulent ces tendances pour les masses d'eau objet du SAGE.

Récapitulatif des tendances d'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
pour les masses d'eau objet du SAGE

Masses d'eau	Etat actuel de l'enjeu	Tendance	Commentaires
Alluvions du Rhône et du Bas Gardon	Médiocre	↘	Risque de dégradation lié à la difficulté de gestion de l'assainissement autonome, à la forte pression agricole et à la présence de nombreux forages privés. Risque constituant un enjeu particulièrement fort étant donné les exigences de qualité pour cette masse d'eau considérée comme stratégique pour l'eau potable.
Limons et alluvions quaternaires du Bas Rhône et Camargue	Médiocre	↘	Risque de non atteinte du bon état DCE lié à une forte pression d'utilisation de pesticides (en riziculture notamment) et du fait d'un déséquilibre probable de la salinité.
Canal du Rhône à Sète	Mauvais	↘	Risque fort de non atteinte du bon état pour cette ressource artificielle, réceptacle de nombreux flux polluants et sans capacité auto-épuratoire.
Etangs Murette, Médart, Scamandre et Charnier	Mauvais	↘	Risque fort de non atteinte du bon état des étangs, confinés et dépendants de la qualité de l'eau du Canal du Rhône à Sète, ressource artificielle sans capacité auto-épuratoire, donc vecteur direct de pollutions.
Légende : ↘ Dégradation de la qualité ↗ Amélioration de la qualité			

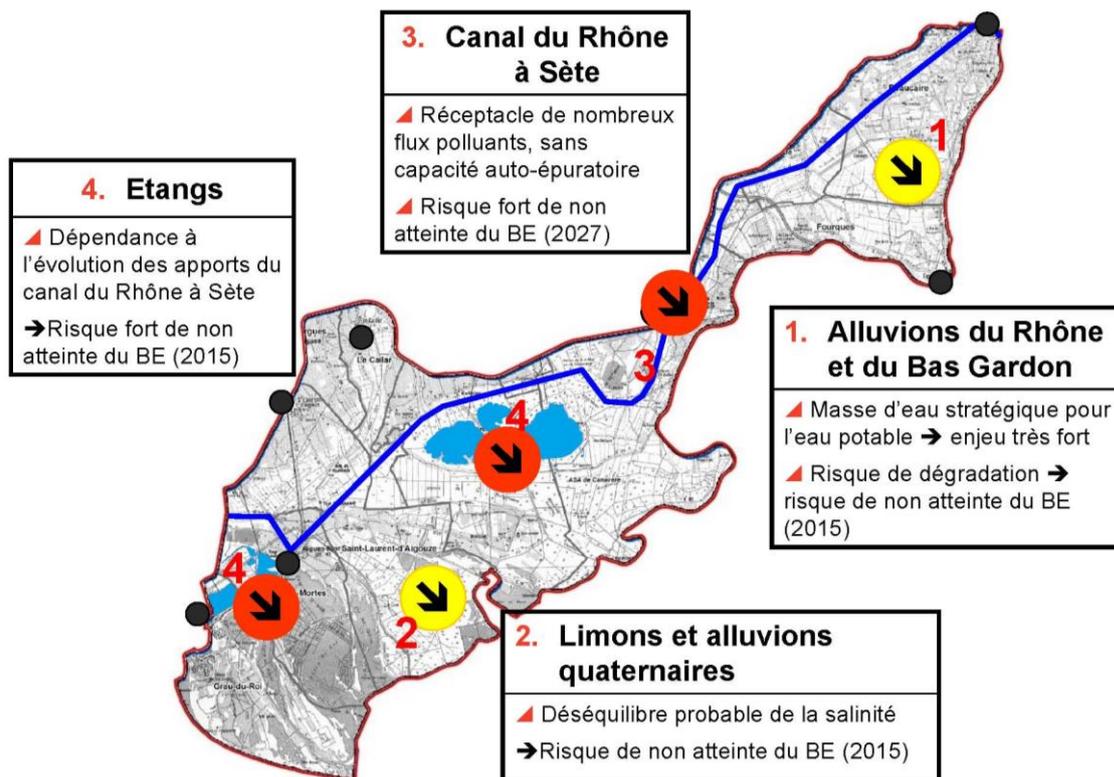


Illustration schématique de l'évolution de l'enjeu 3 selon les masses d'eau objet du SAGE

6.3 OBJECTIFS GENERAUX

Le diagnostic des enjeux et l'analyse des tendances ont permis de définir les objectifs suivants :

Objectifs	Sous-objectifs
Atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés par le SDAGE (DCE) et respect du principe de non dégradation de la qualité actuelle des masses d'eau (DCE)	
Meilleure connaissance et suivi des pollutions	Meilleures connaissances sur la qualité des eaux
	Connaissances approfondies sur l'état et les phénomènes d'eutrophisation des étangs
	Définition de flux maximum admissibles de nutriments par les étangs
Mise en place d'une gouvernance appropriée aux enjeux du territoire	Connaissances approfondies sur l'impact du changement climatique sur la salinité
	Fonction épuratoire des zones humides valorisée
	Mise en place d'une collaboration en lien étroit avec les territoires voisins, avec qui la Camargue Gardoise partage certaines ressources

Restauration de la qualité des ressources d'enjeu majeur pour le territoire	Préservation et contribution à l'atteinte du bon état de la nappe des alluvions du Rhône et du Bas Gardon
	Amélioration de la qualité du Canal du Rhône à Sète
	Lutte contre l'eutrophisation des étangs via une réduction des flux entrants et la mise en place d'actions de restauration
Continuité piscicole garantie	(Cf. enjeux 1 & 2)
Lutte contre les espèces envahissantes	(Cf. enjeux 1 & 2)

6.4 DECLINAISON DE LA STRATEGIE

L'orientation stratégique « Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques » se décline en trois sous-orientations :

6.4.1 OS 2A - Consolider et améliorer les connaissances

La qualité des masses d'eau du territoire peut être qualifiée de médiocre à mauvaise. Les facteurs de déclassement de la qualité de l'eau sont multiples : forte charge en nutriments, présence de pesticides et autres substances prioritaires, salinité... Dans l'objectif d'atteindre, à terme, les objectifs d'état fixés par le SDAGE pour l'ensemble des masses d'eau, il apparaît indispensable pour la CLE de consolider et améliorer les connaissances liées à la qualité de l'eau et aux activités polluantes sur le territoire.

Pour cela, il s'agira en premier lieu de poursuivre et valoriser les suivis de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, réalisés notamment par les partenaires techniques.

Par ailleurs, plusieurs éléments nécessitent des actions plus poussées d'amélioration de la connaissance. En particulier, la problématique de l'eutrophisation des masses d'eau du territoire est centrale. En effet, les étangs Scamandre et Charnier, l'étang de la Murette, l'étang du Médart tout comme le Canal du Rhône à Sète sont considérés comme fortement eutrophisés. Le Canal du Rhône à Sète, traversant le territoire, est le site de nombreux rejets directs ou indirects (collectivités, industries, agriculture...). Il permet également, quoi qu'il ne soit pas l'unique source, l'alimentation de plusieurs étangs. La restauration de sa qualité est donc une étape essentielle à la restauration de la qualité des étangs. Une étude de 2009 sur l'étang de la Murette a montré que c'est essentiellement via les connexions hydrauliques que se font les apports nutritifs. Une étude des flux de pollution et des principales sources d'azote et de phosphore (ou l'analyse des données existantes si celles-ci sont suffisantes) permettra d'identifier les marges de manœuvres possibles de réduction de la teneur en éléments nutritifs du Canal du Rhône à Sète, ainsi que celle des étangs de la Camargue Gardoise. Ces éléments permettront également de fixer des objectifs pour le territoire, et d'apporter des éléments de discussion pour une coordination supra-bassin.

De même, une meilleure connaissance des pressions polluantes liées aux pesticides est également une nécessité sur le territoire du SAGE. Il s'agira de mener une étude pour mieux connaître les usages de pesticides sur le territoire du SAGE : type d'utilisateurs (activités agricoles, collectivités,

infrastructures linéaires, particuliers), pour répondre à quel besoin, périodes d'utilisation, surfaces concernées, modalités de transfert aux milieux aquatiques, devenir... Ce diagnostic permettra de définir des actions adaptées aux enjeux de sensibilisation des usagers et de préservation et restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Enfin, c'est également le cas des autres substances toxiques (hors pesticides) : le SAGE cherchera à identifier les activités émettrices de substances toxiques sur le territoire, évaluer leur impact sur l'eau et les milieux aquatiques et identifier les leviers d'action pour réduire la pollution par les toxiques. Pour orienter ce travail, les résultats de l'étude réalisée par l'Ifremer et financée par l'Agence de l'Eau sur la contamination des lagunes du Languedoc-Roussillon et comprenant l'étang de la Murette pourront être valorisés.

En outre, sur la plaine de Beaucaire-Fourques-Bellegarde, la nappe des alluvions du Rhône et du Bas Gardon accuse une dégradation progressive (nitrates, pesticides notamment). De nombreux forages existent sur cette plaine et peuvent augmenter le risque de dégradation de la nappe. En effet, chaque puits ou forage constitue un point d'entrée de pollution potentielle vers la nappe. Pour mieux pouvoir agir sur cette pression, la CLE souhaite améliorer la connaissance sur ces puits ou forages en recensant, autant que possible, les forages créés, en caractérisant l'état et en identifiant l'utilisation.

La CLE souhaite consolider et améliorer les connaissances, c'est-à-dire :

- Poursuivre et valoriser les suivis de qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- Améliorer l'appréhension des phénomènes d'eutrophisation : suivi des flux de pollution, identification des sources principales d'azote et de phosphore, définition de seuils d'apport à ne pas dépasser
- Etudier les pressions polluantes liées aux pesticides et les mécanismes de transfert
- Mieux connaître les pollutions par les toxiques et leur origine
- Acquérir des connaissances sur les forages dans la plaine de Beaucaire

6.4.2 OS 2B - Sensibiliser, accompagner et promouvoir de bonnes pratiques

Pour engager une dynamique positive de restauration de la qualité de l'eau et dans un objectif général de non-dégradation, la CLE du SAGE souhaite que soient mises en œuvre un certain nombre d'actions de sensibilisation, d'accompagnement et de promotion des bonnes pratiques pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Il s'agira :

- d'encourager la poursuite des efforts des collectivités pour la réduction de leur utilisation de pesticides pour les espaces verts et les infrastructures linéaires (formations aux techniques alternatives de désherbage, plans de désherbage, conseils, etc...), en articulation avec les opérations déjà en place (action du Syndicat des Nappes de la Vistrenque et des Costières par exemple) ;
- de sensibiliser les particuliers (jardiniers amateurs, grand public) aux impacts des produits phytosanitaires et aux techniques alternatives de désherbage, mais aussi à

l'impact des substances médicamenteuses sur les milieux aquatiques. Un plan de communication et sensibilisation sera élaboré sur ce point ;

- d'encourager les industries et les caves viticoles à optimiser le traitement de leurs effluents. Ceci passera par un recensement des industries et caves viticoles du territoire, par l'évaluation de leur performance de traitement des effluents, et par une analyse des solutions à mettre en place pour limiter les flux polluants vers le milieu aquatique ;
- de promouvoir les pratiques agricoles raisonnées en intrant dans les secteurs à enjeux (retours d'expérience, communication, actions pilotes...) et de poursuivre, voire renforcer lorsque c'est possible, l'animation des mesures agro-environnementales (MAE).

Par ailleurs, dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité aux risques inondations (opérations à mener avec les exploitations agricoles notamment – cf. orientation stratégique n°3), on veillera en particulier à la mise en sécurité des stockages d'intrants (recensement des sites de stockage n'ayant pas déjà été mis en sécurité et propositions d'aménagements), ceux-ci pouvant engendrer une dégradation de la qualité des eaux en cas d'inondation.

La CLE souhaite sensibiliser, accompagner et promouvoir de bonnes pratiques, c'est-à-dire :

- Encourager la poursuite des efforts des collectivités pour la réduction de leur utilisation de pesticides au niveau des espaces verts, des infrastructures linéaires...
- Sensibiliser les particuliers (jardiniers amateurs...) aux impacts des produits phytosanitaires et aux techniques alternatives de désherbage, ainsi qu'à l'impact des substances médicamenteuses sur les milieux aquatiques
- Encourager les industries et les caves viticoles à optimiser le traitement de leurs effluents
- Promouvoir les pratiques agricoles raisonnées en intrants dans les secteurs à enjeu et poursuivre, voire renforcer l'animation des mesures agro-environnementales (MAE)
- Poursuivre la sécurisation des stockages d'intrants en zone inondable

6.4.3 OS 2C - Définir des actions de préservation des ressources, de lutte contre la pollution et de restauration de la qualité des milieux

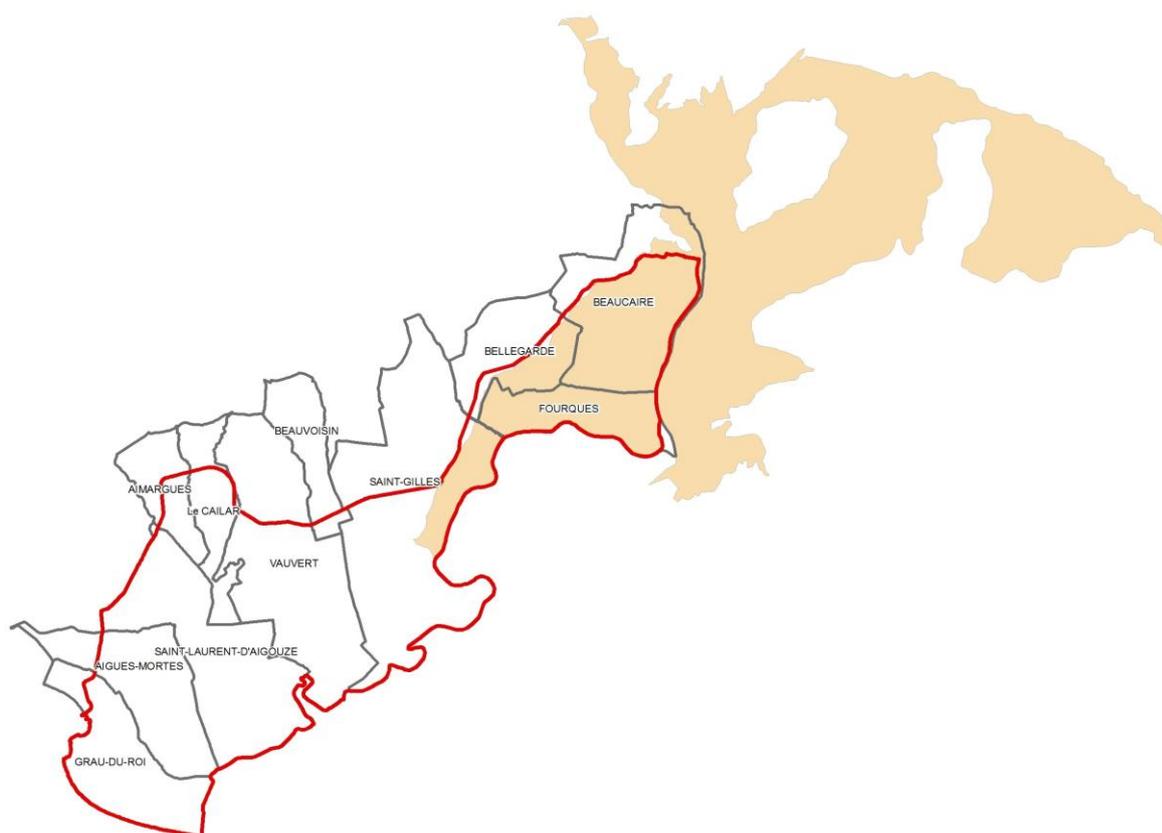
Préserver les ressources

Pour le SAGE, la préservation des ressources disponibles est un axe fondamental. Il s'agit en particulier de limiter les pressions exercées sur les masses d'eau souterraines.

Aussi, la CLE souhaite réaffirmer au travers des documents du SAGE le principe de non-dégradation de l'eau et des milieux aquatiques énoncé dans le SDAGE. Il s'agit de garantir la préservation de l'eau et des milieux aquatiques du territoire du SAGE vis-à-vis de nouvelles pressions pouvant affecter leur qualité. Ce principe se fonde sur des pratiques de consommation, des modes de production ainsi que d'utilisation de l'espace et des ressources compatibles avec les exigences du développement durable. Il s'applique en particulier pour les eaux souterraines vis-à-vis de tout projet pouvant les impacter.

De plus, la CLE mettra en place au travers du SAGE des actions de lutte contre la dégradation de la nappe des alluvions du Rhône et du Bas Gardon. Cette nappe est une masse d'eau identifiée dans le SDAGE comme une nappe à enjeu majeur pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future. C'est-à-dire que si elle n'est pas déjà fortement sollicitée, elle dispose d'une forte potentialité et demeure préservée à ce jour. Il s'agit donc de la conserver en l'état pour la satisfaction de besoins futurs à moyen ou long terme.

La CLE s'est positionnée pour une préservation locale de la nappe à l'échelle du territoire du SAGE (c'est-à-dire au niveau de la plaine de Beaucaire-Fourques-Bellegarde). Elle n'a en effet pas souhaité prendre en compte la masse d'eau dans son ensemble via la mise en place d'une étude et d'actions concertées avec les territoires voisins car cette masse d'eau apparaît comme ayant deux secteurs géographiques distincts et est composée de 4 entités hydrogéologiques dont l'une seulement correspond à la plaine de Beaucaire-Fourques-Bellegarde.



Carte de localisation de la masse d'eau souterraine

« Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du Bas Gardon »

Cette orientation du SAGE, de préservation locale de la nappe des alluvions du Rhône et du Bas Gardon, n'en demeure pas moins ambitieuse. La CLE souhaite en effet identifier les secteurs à préserver, encadrer la création de nouveaux forages tout en proposant des alternatives aux usagers et engager la fermeture de certains forages (non utilisés), mener des opérations d'accompagnement à la réduction des intrants sur les secteurs vulnérables à préserver, et accompagner et sensibiliser à l'importance sanitaire de la mise aux normes des installations d'assainissement non-collectif. La mise en place de cette orientation nécessitera la mobilisation de moyens humains et de financements, de

mobiliser et impliquer les acteurs locaux et dépendra également de la volonté politique des élus du territoire.

Par ailleurs, le principe de non-dégradation énoncé, les actions d'accompagnement définies pour la réduction de l'utilisation des pesticides, et l'amélioration de la connaissance des impacts du changement climatique sur la gestion de l'eau du territoire contribueront à la préservation et la restauration de la nappe des « limons et alluvions quaternaires du Bas Rhône et Camargue ». La CLE restera vigilante à la cohérence de ces actions avec la politique menée sur l'ensemble de cette masse d'eau souterraine (territoire du Parc Naturel Régional de Camargue).

Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

En parallèle de la préservation des ressources, la CLE souhaite mettre en œuvre une politique de lutte contre la pollution, pour engager la restauration des masses d'eau du territoire.

Il s'agira de :

- Lutter contre la pollution du Canal du Rhône à Sète.

A ce titre, la CLE considère que, si la Camargue Gardoise hérite des flux polluants de bassins amont, le territoire du SAGE a une part de responsabilité non négligeable dans l'émission de flux polluants. Par conséquent, elle souhaite mettre en place, non seulement une collaboration au niveau supra-bassin, en fixant conjointement avec les territoires amont des objectifs de réduction et en coordonnant les mesures mises en place, mais aussi une politique plus ambitieuse de réduction des émissions polluantes au niveau du territoire du SAGE. Cette politique commencera par la réalisation d'un bilan des flux et des sources d'émissions sur le Canal du Rhône à Sète permettant d'identifier des leviers d'action. Pour ne pas perdre de temps, la CLE a souhaité, en parallèle de cette étude, la mise en place de premières actions d'amélioration de la qualité. Celles-ci sont à définir dans les documents du SAGE et pourront être par exemple : la mise en place de traitement des eaux usées collectives ou industrielles plus poussé pour certains paramètres, la réalisation de schémas directeurs d'assainissement à l'échelle supra-communale, la définition de solution de gestion des eaux grises et noires des bateaux sur le canal du Rhône à Sète (en lien notamment avec la mise en œuvre du projet « ports exemplaires en réseau »), l'organisation de la gestion et du stockage des produits de curage du Canal du Rhône à Sète, le renforcement des mesures de compensation liées à l'imperméabilisation des sols pour une meilleure gestion de l'assainissement pluvial, le soutien et le développement de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée, plus respectueuses de l'environnement que certaines pratiques conventionnelles.

Ces orientations garantissent à la fois une meilleure connaissance ainsi qu'une reconquête progressive de la qualité des eaux. Elles nécessitent notamment la mobilisation de financements, l'implication et l'accompagnement des acteurs locaux et une prise de conscience des territoires voisins pour la mise en place d'une solidarité amont/aval.

Par ailleurs, pour limiter les risques de pollution accidentelle des eaux du Canal du Rhône à Sète, et des activités dépendantes de prélèvements dans le canal, la CLE souhaite également encourager et appuyer la révision du plan de prévention des pollutions accidentelles sur le Canal du Rhône à Sète.

- Lutter contre la pollution des étangs : Scamandre et Charnier, Murette, Médart

Pour restaurer la qualité des étangs de Camargue Gardoise, la CLE envisage, d'une part, de maîtriser les flux d'apport en nutriments aux étangs, en s'appuyant notamment sur l'étude (ou les connaissances déjà acquises) des phénomènes d'eutrophisation pour fixer des objectifs de réduction des flux entrants et favoriser la restauration progressive de la qualité des eaux. Il pourra s'agir par exemple d'améliorer la circulation hydraulique ou de définir des concentrations à ne pas dépasser pour les milieux sources (Canal du Rhône à Sète, Petit Rhône...). D'autre part, il s'agira de définir et mettre en place des actions physiques de restauration favorisant un retour plus rapide à une meilleure qualité des étangs.

Enfin, le Petit Rhône joue un rôle fondamental pour le territoire de la Camargue Gardoise et ses activités, notamment comme milieu de prise et de rejet des réseaux hydrauliques agricoles du territoire. La perspective, liée au changement climatique, de baisse des débits d'étiage et de hausse du niveau de la mer pourrait avoir un impact important sur cette masse d'eau et sur les activités qui y sont liées. Le SAGE, dans un objectif général d'anticipation et d'éventuelle adaptation, évaluera les impacts possibles de ces évolutions sur la gestion qualitative et quantitative du Petit Rhône. Ce point s'intégrera dans l'orientation « conforter la gouvernance locale dans le domaine de l'eau » (cf. orientation stratégique n°4).

La CLE souhaite définir des actions de préservation des ressources et de lutte contre la pollution et de restauration de la qualité des milieux, c'est-à-dire :

- Réaffirmer le principe de non-dégradation des masses d'eau
- Lutter contre la dégradation de la nappe des alluvions du Rhône
- Lutter contre la pollution du Canal du Rhône à Sète
- Lutter contre la pollution des étangs
- Contribuer à l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative du Petit Rhône

7 ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 : GERER LE RISQUE SUR UN TERRITOIRE INONDABLE EN CONTINUITE HYDRAULIQUE AVEC D'AUTRES TERRITOIRES

7.1 RAPPEL DE L'ENJEU

Le territoire de la Camargue Gardoise, situé à l'aval des valats des Costières et entre le Vidourle, le Vistre, le Rhône et le Petit-Rhône, est un vaste champ d'expansion de crue. Par ailleurs, cette zone est soumise aux inondations par remontée de nappe et submersion marine (ce dernier risque pouvant s'accroître avec le changement climatique).

A ce titre, le canal du Rhône à Sète constitue l'exutoire artificiel de nombreux ruisseaux des costières et du Vistre. Ainsi, la gestion des inondations sur les territoires amont du SAGE nécessitent une réelle coordination avec le territoire du SAGE Camargue-Gardoise. Une approche supra-bassin est ici encore nécessaire.

Au fil des siècles et jusqu'à l'aube du 20^{ème}, le risque inondation était structurant pour le territoire. Avec l'avènement des digues et les opérations de recalibrage, le 20^{ème} siècle fut l'objet d'une urbanisation désordonnée où la conscience du risque était moindre. Avec les récents épisodes catastrophiques (trois inondations majeures ces 10 dernières années : 2002, 2003, 2005) et les nouvelles réglementations, le risque redevient structurant pour le territoire.

Ainsi, depuis le SAGE précédent, la conscience du risque a été renforcée et des mesures ont été prises dans le but de mieux gérer la crise et d'optimiser la résilience : mieux connaître le risque, réduire la vulnérabilité, protéger les habitations, améliorer la surveillance et optimiser le ressuyage.

La problématique inondation fait déjà l'objet d'un cadre complexe et solide posé par la réglementation en vigueur. Pour le SAGE, il reste à définir dans quelle mesure il contribuera à améliorer la connaissance du risque et des impacts au niveau local pour alimenter ensuite les schémas qui seront réalisés en lien avec les TRI (territoires à risques importants d'inondation).

7.2 RAPPEL DES TENDANCES

L'analyse des tendances d'évolution de la gestion du risque inondation a tout d'abord cherché à identifier les facteurs influents la gestion du risque, puis à évaluer les tendances d'évolution de ces facteurs dans les 10-15 années à venir.

Le tableau et la carte associée ci-dessous récapitulent les tendances d'évolution de la gestion des inondations sur le territoire du SAGE.

Récapitulatif des tendances d'évolution de la gestion du risque inondation
au regard des pressions et de leurs impacts potentiels

Territoire du SAGE	
Etat actuel	Le risque inondation est presque omniprésent sur le territoire (96% en zone inondable) mais de nombreux dispositifs et études ont déjà été activés et améliorent considérablement la gestion du risque
Facteurs influents (liste hiérarchisée)	<p>☺ Mise en place des PCS sur la totalité des communes du SAGE + derniers PPRI en cours d'élaboration.</p> <p>☺ Travaux de renforcement des digues réalisés ou programmés.</p> <p>☺ Mise en place du schéma d'amélioration de l'évacuation des crues sur les secteurs sud et programme de ressuyage du SIAARCNB sur la plaine d'Argence : meilleure gestion du ressuyage.</p> <p>Augmentation des populations permanentes et touristiques</p> <p>Risque de submersion marine encore en cours d'étude + à long terme augmentation probable de ce risque (fréquence et intensité) du fait du changement climatique.</p>
Impacts potentiels	<p>Globalement, la gestion du risque inondation a beaucoup progressé ces dernières années et continue d'afficher une tendance d'évolution positive grâce à la récente directive inondation, qui continuera d'améliorer la gestion du risque inondation. Malgré cela, le maintien d'une vigilance sera nécessaire et il conviendra de définir dans quelle mesure le SAGE contribuera à l'amélioration des connaissances sur ce risque et ses impacts au niveau local, de façon à alimenter activement l'élaboration des schémas de gestion qui seront créés sur les TRI.</p> <p>Un autre facteur positif est la mise en place de dispositifs de gestion du ressuyage des terres sur l'ensemble du territoire, qui permettent de réduire l'impact des inondations.</p> <p>L'augmentation des populations et le développement de l'urbanisation pourrait augmenter la vulnérabilité du territoire du fait de populations permanentes et touristiques plus importantes et de l'imperméabilisation des sols. D'ailleurs les effets de l'imperméabilisation des sols et de l'augmentation du ruissellement pluvial sont insuffisamment pris en compte alors qu'ils aggravent le risque inondation.</p> <p>Bien que le risque de submersion marine augmente à long terme avec le changement climatique, l'approfondissement de la connaissance de ce phénomène et la mise en place précoce d'une vigilance et d'une stratégie de gestion de ce risque (PPR submersion marine qui devraient être approuvés fin 2013) permettront d'en limiter la dangerosité pour le territoire.</p>
Tendance	 Gestion du risque toujours en amélioration mais nécessité de maintenir une vigilance
Légende :  Dégradation de la gestion du risque  Amélioration de la gestion du risque	

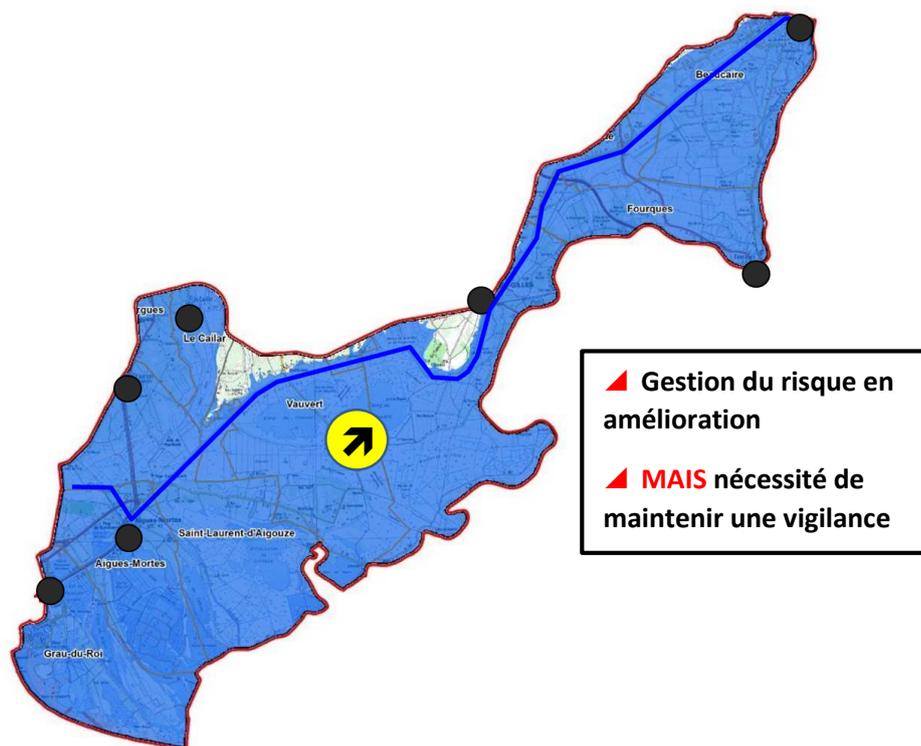


Illustration schématique de l'évolution de l'enjeu 4 sur l'ensemble du territoire du SAGE

7.3 OBJECTIFS GENERAUX

Le diagnostic des enjeux et l'analyse des tendances d'évolution de la gestion du risque ont permis de définir les objectifs suivants :

Objectifs	Sous-objectifs
Meilleure connaissance du risque	Intégration de la vision du risque apportée par les TRI (Territoire à Risque Important d'Inondation)
	Meilleure connaissance du risque de submersion marine sur le territoire en lien avec la gestion du trait de côte
	Amélioration/Intégration de la connaissance du cumul des aléas
Poursuite de la prévention du risque et construction de la résilience du territoire	Limitation et sécurisation des enjeux en zone inondable, conservation d'une viabilité sociale et économique du territoire
	Poursuite de la sécurisation des digues du Rhône et Petit Rhône
	Valorisation des fonctionnalités des espaces naturels et agricoles
	Maintien d'une gestion efficace des crues
	Réduction de la vulnérabilité
	Intégration dans une gestion supra-bassin
	Poursuite de la sensibilisation de la population

7.4 DECLINAISON DE LA STRATEGIE

L'orientation stratégique « Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires » se décline en trois sous-orientations :

7.4.1 OS 3A - Compléter et valoriser la connaissance du risque inondation, notamment dans le cadre de la construction d'une politique locale de gestion du risque inondation

De nombreux dispositifs et études pour améliorer la gestion du risque inondation ont d'ores et déjà été mis en place ou menés. La CLE souhaite conserver un bon niveau de connaissance et valoriser les informations et l'expérience capitalisées.

En particulier, la CLE s'est positionnée comme souhaitant jouer un rôle moteur à travers le SAGE et se poser comme interlocutrice privilégiée sur la gestion des inondations. Ce rôle se traduira notamment dans la déclinaison de la directive inondation à l'échelle locale. Ainsi, elle souhaite contribuer activement à la construction des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI). Le territoire du SAGE Camargue Gardoise est en effet concerné par trois TRI (territoires à risques importants d'inondation) : Delta du Rhône, Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas et Nîmes. Il importera que la CLE veille à ce que ces stratégies restent cohérentes avec les outils existants et avec la connaissance fine de la gestion du risque sur son territoire.

Par ailleurs, le risque de submersion marine a été étudié, notamment au travers des PPRi prenant en compte les tempêtes marines, mais aussi par l'atlas des zones inondables par submersion marine réalisé par la DREAL. La CLE souhaite que ce risque soit pris en compte au même titre que les autres types de risque inondation, et que les connaissances acquises puissent être valorisées, notamment au travers des PLU, mais aussi dans l'organisation territoriale à mettre en place en cas de tempête marine. Les projets innovants, comme celui de la restauration du second cordon dunaire, seront mis en valeur ce qui aidera la mise en débat de la gestion du risque submersion marine et la réflexion aux possibilités de repli stratégique.

Le SAGE, dans un objectif général d'anticipation et d'éventuelle adaptation, permettra également l'améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur le risque inondation, notamment en lien avec le risque de submersion marine et la gestion du trait de côte. Ce point s'intégrera dans l'orientation « conforter la gouvernance locale dans le domaine de l'eau » (cf. orientation stratégique n°4).

Ce rôle de moteur et interlocuteur privilégié pour le SAGE a semblé pertinent aux acteurs du territoire, pour la vision globale dont bénéficie la CLE, pour ses capacités à mutualiser les connaissances et les moyens et à anticiper, en contribuant notamment aux SLGRI. Elle garantit une bonne prise en compte du risque inondation et une articulation à l'échelle supra-bassin avec les territoires voisins.

La CLE souhaite compléter et valoriser la connaissance du risque inondation, c'est-à-dire :

- Anticiper et contribuer à l'élaboration des Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
- Mieux connaître et prendre en compte le risque submersion marine et valoriser les projets réalisés dans la perspective d'une réflexion à l'opportunité du repli stratégique
- Améliorer la connaissance sur le territoire de l'impact du changement climatique sur le risque inondation

7.4.2 OS 3B - Maintenir une vigilance sur l'évolution du risque et sur l'organisation nécessaire

Considérant que la gestion du risque est déjà bien structurée sur le territoire du SAGE, la CLE souhaite maintenir une vigilance sur l'évolution du risque et sur le maintien de l'organisation nécessaire. Pour cela, elle assure notamment :

- Le suivi des programmes en cours
- Le suivi des études
- Une vigilance par rapport aux impacts des aménagements sur le risque
- La communication et sensibilisation sur les dispositifs existants

Dans cette optique, le SAGE reconnaît l'inondabilité du territoire et s'inscrit dans le maintien d'une gestion efficace des crues. Aussi, la CLE souhaite, au travers des documents du SAGE, préserver et restaurer les logiques d'expansion des crues. Pour cela, elle intégrera dans le SAGE les schémas de ressuyage (Camargue Gardoise et plaine de Fourques), en rappelant les logiques de circulation de l'eau et les règlements de manipulation des ouvrages en cas de crue. Elle cherchera également à mettre en place des modalités d'échange d'information en période d'alerte entre les cellules de crise des schémas de ressuyage, le SYMADREM et les communes (organisation et mode d'échange d'information à définir).

La CLE veillera à la prise en compte du risque inondation, du cumul des aléas, et de la construction de la résilience dans les avis rendus sur les projets d'aménagement du territoire. Elle définira dans les documents du SAGE des objectifs de compensation pour les projets pouvant impacter l'aléa inondation.

Cette vigilance et l'accompagnement des acteurs locaux apparaissent en effet comme étant un rôle minimum indispensable sur un territoire inondable à 96 %. Elle permet de bâtir une gestion cohérente et intégrée de la ressource en eau sur le territoire.

La CLE souhaite maintenir une vigilance sur l'évolution du risque et sur l'organisation nécessaire, c'est-à-dire :

- Maintenir une gestion efficace des crues
- S'assurer de la prise en compte du risque inondation, du cumul des aléas et de la construction de la résilience dans les avis rendus sur les projets d'aménagement du territoire
- Définir des objectifs de compensation en cas d'imperméabilisation des sols

7.4.3 OS 3C - Poursuivre la prévention du risque inondation et construire la résilience du territoire

Au-delà des actions d'amélioration de la connaissance du risque inondation, de contribution à la construction d'une politique locale de gestion du risque inondation et de maintien d'une vigilance sur l'évolution du risque. La CLE souhaite que le SAGE soit le cadre de la poursuite de la prévention du risque (réduction de l'aléa et de la vulnérabilité) et de la construction de la résilience du territoire.

Ainsi, le SAGE souligne l'importance de la mise en place des actions de réduction de l'aléa, dont notamment la sécurisation des digues du Rhône et du Petit Rhône et les actions programmées dans le cadre du PAPI Vidourle et du PAPI Vistre. Il accompagnera ces actions, par exemple, en facilitant les échanges et la communication avec les acteurs du territoire.

La CLE souhaite réduire la vulnérabilité du territoire et construire sa résilience sur le long terme, c'est-à-dire maintenir la viabilité et la pérennité sociale et économique (notamment agricole et touristique) sur ce territoire hautement inondable. Il s'agira en particulier de mettre en place des opérations de réduction de la vulnérabilité qui pourront être proposées par exemple pour les exploitations agricoles, pour le bâti, ou pour les activités économiques en général. A ce titre le SAGE pourra être l'opportunité de définir des actions innovantes de réduction de la vulnérabilité. Certaines de ces opérations pourront s'inscrire, notamment en termes de financement, dans le cadre du Plan Rhône.

Enfin, le maintien de la culture du risque est également un élément important des orientations stratégiques du SAGE. En effet, du fait des importantes inondations survenues les dernières années, la culture du risque est encore ancrée dans la mémoire collective. 10 ans après, il est notable que la culture du risque est moins présente, notamment auprès des jeunes générations et auprès des nouveaux arrivants. Aussi il semble nécessaire de poursuivre les actions de sensibilisation des scolaires et du grand public au risque inondation.

La CLE souhaite poursuivre la prévention du risque inondation et construire la résilience du territoire, c'est-à-dire :

- Accompagner les actions de réduction de l'aléa
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations et construire sa résilience
- Maintenir la culture du risque et développer un « savoir vivre » avec le risque

8 ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : ASSURER ET METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU TENANT COMPTE DES INTERACTIONS HYDRAULIQUES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

8.1 RAPPEL DE L'ENJEU

Le territoire du SAGE Camargue Gardoise est un territoire atypique puisqu'il ne suit pas une logique de bassin versant. En effet, l'eau y est omniprésente, subie ou gérée, et vient des territoires amont. Les problématiques d'inondation, de gestion des milieux et de qualité des eaux en dépendent.

Ainsi, sa gestion doit être atypique et s'adapter à ce caractère. On distingue trois échelles de mobilisation :

- L'échelle supra bassin où les interactions avec les gestionnaires des territoires adjacents doivent être favorisés, notamment avec le SAGE Vistre - Nappes Vistrenque et Costières mais également avec l'EPTB Vidourle. Un interlocuteur devra être identifié par rapport à la gestion du Rhône.
- L'échelle du territoire dans son ensemble : les différents acteurs du territoire doivent être mobilisés à travers des principes de gestion des ressources en eau qui les fédèrent. Compte tenu de l'extension récente du territoire, une concertation d'ensemble doit s'établir afin de mieux intégrer les problématiques du nouveau territoire. La CLE, parlement de l'eau, devra être reconstituée et consolidée pour intégrer l'ensemble du territoire et recréer une dynamique à l'échelle du périmètre du SAGE.
- L'échelle locale, indispensable sur un territoire segmenté pour gérer le ressuyage, les niveaux d'eau, les usages...

Ces différentes gestions ont pour objectif d'asseoir une gestion globale et non par filière d'usage dans un souci de cohérence géographique et hydraulique.

Cette dynamique doit également permettre de rappeler aux acteurs les atouts de leur territoire et ses spécificités pour renforcer leur mobilisation autour de ces thématiques.

8.2 RAPPEL DES TENDANCES

Plusieurs facteurs influencent la gouvernance sur le territoire. Ils sont analysés dans le tableau suivant. Celui-ci récapitule l'évolution de la gouvernance de l'eau (enjeu 5) attendue au regard des pressions et de leurs impacts potentiels sur le territoire du SAGE.

*Récapitulatif des tendances d'évolution de la gouvernance locale de l'eau
au regard des pressions et de leurs impacts potentiels*

Territoire du SAGE	
Etat actuel	Bonne dynamique de concertation et d'implication des acteurs initiée par l'ancien SAGE, mais une implication des acteurs très variable selon les sujets abordés et une démarche supra-bassin peu développée.

Facteurs influents (liste hiérarchisée)	<p>Territoire fortement dépendant des territoires voisins pour d'importantes problématiques liées à l'eau et aux milieux naturels.</p> <p>Mise en place d'une nouvelle CLE + Extension du territoire du SAGE.</p> <p>Réforme des collectivités : modification de la répartition des compétences + Grande diversité des projets et de leurs porteurs.</p> <p>Baisse des financements publics.</p>
Impacts potentiels	<p>La Camargue Gardoise dépend fortement des territoires du Rhône, du Vistre et du Vidourle pour la qualité de ses ressources en eau et le risque inondation. L'absence de dynamique inter-bassin pourrait conduire à la mise en œuvre de politiques ou d'aménagements inefficaces (dédoublage des moyens ou incohérence des décisions) voire néfastes pour l'aval.</p> <p>Le SAGE a récemment évolué dans ses instances et son territoire. La CLE a été renouvelée ; le maintien de sa dynamique de travail n'est donc pas assuré. De plus, le nouveau territoire (secteur Plaine d'Argence) est pour l'instant moins bien étudié et surtout peu connu des acteurs de l'ancien territoire qui ont été relativement fédérés par le premier SAGE. L'unité du territoire, c'est-à-dire l'intégration du nouveau territoire, n'est pas acquise.</p> <p>La répartition des compétences en matière de gestion de l'eau, et les modifications prévues par la réforme des collectivités, ainsi que la diversité des porteurs de projets requièrent l'identification des maîtres d'ouvrage potentiels du SAGE.</p> <p>La baisse des financements publics risque de limiter les marges de manœuvre de la structure porteuse du SAGE, ainsi que des maîtres d'ouvrage dans leur mise en œuvre des missions que le SAGE leur aura alloué.</p>
Tendance	<p style="text-align: center;">↓</p> <p>Territoire très particulier du fait de sa forte dépendance vis-à-vis de bassins voisins et de sa segmentation, d'où un risque de dysfonctionnement en l'absence de collaboration supra-bassin et sans arbitrage clair sur la répartition des rôles dans la gestion locale des ressources en eau.</p> <p>Un SAGE qui, par ailleurs, a évolué dans ses instances et son territoire et dont la dynamique de travail n'est pas acquise.</p>
Légende :	<p>↓ Dégradation de la concertation et de la dynamique du SAGE</p> <p>↗ Amélioration de la concertation et de la dynamique du SAGE</p>

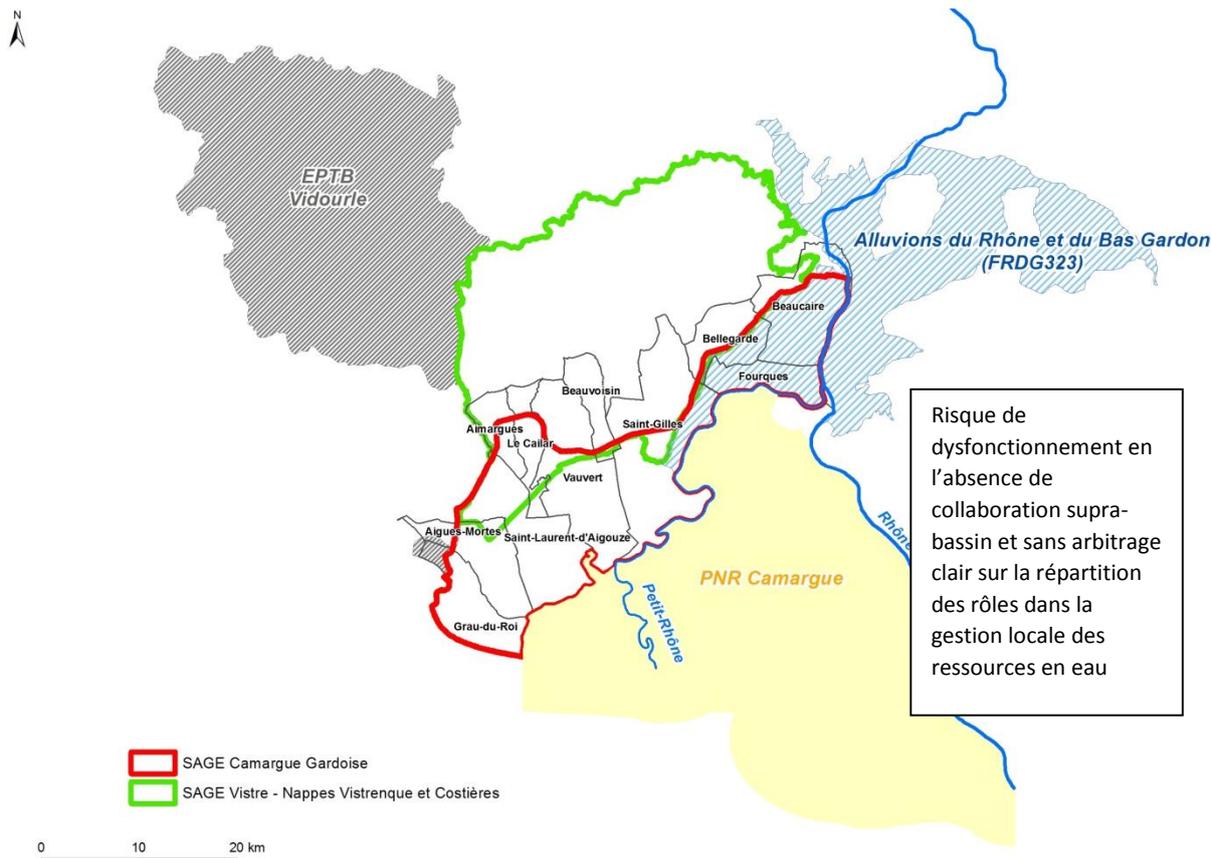


Illustration de l'importance des liens avec les territoires voisins

8.3 OBJECTIFS GENERAUX

Le diagnostic des enjeux et l'analyse des tendances ont permis de définir les objectifs suivants :

Objectifs	Sous-objectifs
Confortement de la gouvernance locale dans le domaine de l'eau	Affirmation de la CLE comme acteur majeur de la gestion de l'eau, partenaires des autres acteurs du territoire (dont ceux de l'aménagement du territoire)
	Organisation de la gestion locale de l'eau
Recherche d'une cohérence supra-bassin aux problématiques de l'eau	Interaction avec les territoires voisins sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
	Interaction avec les territoires voisins sur le risque inondation
	Articulation des politiques territoriales inter-bassins versants
Facilitation de la mise en œuvre du SAGE	Bancarisation et centralisation des connaissances territoriales
	Suivi et évaluation des dispositions du SAGE
	Communication auprès du grand public sur le SAGE et ses sujets clés

8.4 DECLINAISON DE LA STRATEGIE

L'orientation stratégique « Assurer et mettre en place une gouvernance locale de l'eau tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins » se décline en trois sous-orientations :

8.4.1 OS 4A - Conforter la gouvernance locale dans le domaine de l'eau

Au travers de cette sous-orientation, il s'agit de « faire vivre » le SAGE, de maintenir la concertation entre les acteurs du territoire et de faire de la CLE un organe incontournable sur toutes les questions liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Pour cela, la CLE souhaite se positionner dans une dynamique pro-active : être motrice, anticiper les problématiques qui lui seront posées et disposer des outils et des connaissances pour lui permettre de prendre des décisions pertinentes à l'échelle du territoire.

La vie du SAGE repose essentiellement sur la structure porteuse du SAGE, le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise. Il s'agira de créer une dynamique équilibrée entre les différentes échelles de mobilisation du SAGE : échelle supra-bassin, échelle du territoire du SAGE dans son ensemble, et échelle plus locale ; mais aussi entre les différentes thématiques portées par le SAGE. La CLE définira les rôles des différentes instances (commissions exécutives de zones humides, commissions de réflexion issues de la CLE, commission inter-SAGE...) et leur « espace de décision et d'action ».

Pour faciliter la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la CLE prévoit de mettre en place une articulation entre les acteurs de l'aménagement du territoire et les acteurs de l'eau. En effet, les interactions entre ces deux domaines sont nombreuses et la bonne mise en œuvre du SAGE dépend d'une bonne compréhension, prise en compte et application des dispositions du SAGE par les acteurs de l'aménagement du territoire. Cette articulation pourra être mise en place au travers de l'édition d'un « guide du SAGE », au travers de la commission « aménagement du territoire », au travers d'actions de communication ...

Enfin, pour se placer en interlocutrice privilégiée, voire incontournable, la CLE doit se saisir de questions fondamentales pour le territoire à moyen et long terme. Elle souhaite être capable de mettre en place des opérations expérimentales ou des actions innovantes (sur la vulnérabilité au risque inondation par exemple) et anticiper les grandes questions qui la concernent. C'est par exemple le cas du changement climatique ; une bonne connaissance des impacts du changement climatique sur les usages de l'eau et sur les activités du territoire peut permettre à la CLE d'anticiper et de préparer son adaptation ; il pourra s'agir de l'impact du changement climatique sur l'avancée du biseau salé, sur le risque de submersion marine et sur la gestion du trait de côte, sur le débit estival du Rhône et ses implications pour les activités dépendant de la ressource Petit Rhône ou Rhône.

La CLE souhaite conforter la gouvernance locale dans le domaine de l'eau, c'est-à-dire :

- Garantir un positionnement pro-actif de la CLE en créant une dynamique équilibrée (rythme de travail et articulation des instances)
- Articuler aménagement du territoire et gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Proposer des opérations expérimentales ou des actions innovantes
- Se saisir des questions fondamentales à moyen et long terme, en étudiant par exemple les effets du changement climatique sur le territoire, pour pouvoir les anticiper et s'y adapter.

8.4.2 OS 4B - Rechercher une cohérence supra-bassin aux problématiques de l'eau

Le territoire de la Camargue Gardoise est fortement dépendant des territoires voisins. En effet, il en reçoit les eaux et doit s'organiser, notamment pour la gestion du risque inondation, mais aussi pour la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La recherche d'une cohérence supra-bassin est un axe essentiel de la stratégie du SAGE. Il s'agira d'une part de communiquer avec les territoires voisins, notamment sur les thématiques du SAGE, mais également de participer à leurs instances de gouvernance des territoires pour sensibiliser et mettre en place une solidarité amont/aval. D'autre part, il s'agira d'engager un travail en coordination avec les territoires voisins pour fixer avec eux des objectifs communs et des priorités, en particulier en matière de restauration de la qualité de l'eau et de gestion du risque inondation. En particulier, la mise en place d'une coordination sera indispensable avec le territoire voisin du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières, dont une partie du périmètre se superpose avec celui du SAGE Camargue Gardoise.

Ce positionnement pro-actif de la CLE a pour intérêt de garantir une cohérence à l'échelle globale et une optimisation de la mise en œuvre des actions. Il s'agit de faciliter la coopération entre territoires et l'articulation entre les différentes opérations. Ce positionnement prendra notamment tout son intérêt au moment de la réflexion sur l'élaboration des Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation, pour lesquelles il est indispensable que le territoire de la Camargue Gardoise, qui joue un rôle d'exutoire des territoires amont, soit bien pris en compte. Enfin, il facilitera les échanges, le partage d'expérience et la mutualisation. Ainsi la CLE souhaite instaurer une dynamique de collaboration et de co-construction avec les territoires voisins.

La CLE souhaite rechercher une cohérence supra-bassin aux problématiques de l'eau, c'est-à-dire :

- Communiquer et participer aux instances de gouvernance des territoires voisins
- Travailler en coordination avec les territoires voisins pour fixer avec eux des objectifs communs et des priorités (notamment en matière de restauration de la qualité de l'eau et de gestion du risque inondation)

8.4.3 OS 4C - Faire vivre et mettre en œuvre le SAGE

Au travers de cette sous-orientation, la CLE rappelle la nécessité de mettre en place un cadre favorable à la concertation et au débat sur l'ensemble des thématiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire. Pour cela, la structure porteuse du SAGE sera chargée de faire vivre le SAGE, notamment en assurant l'animation et le secrétariat technique de la CLE et des commissions issues de la CLE. Elle apportera également son appui dans l'animation des commissions exécutives de zones humides.

Elle accompagnera les collectivités et les acteurs du territoire dans la bonne appropriation des dispositions du SAGE et de leurs implications, notamment en terme de mise en compatibilité ou de mise en conformité.

Elle identifiera des maîtres d'ouvrages pour les opérations qu'elle souhaite mettre en œuvre et assurera la bonne coordination de ces mesures. La mise en œuvre des actions pourra notamment se concrétiser par la mise en place d'un contrat entre maîtres d'ouvrages, partenaires techniques et partenaires financiers dont l'objet sera de planifier les opérations dans le temps et d'identifier des plans de financement pour l'ensemble des opérations à mettre en œuvre.

Pour effectuer le suivi de la mise en œuvre du SAGE et évaluer l'efficacité des dispositions du SAGE, la CLE mettra en place un tableau de bord constitué d'indicateurs et d'objectifs. Pour alimenter ce tableau de bord, les connaissances seront régulièrement centralisées, analysées et valorisées, et les données seront bancarisées dans l'outil SIG déjà mis en place par la structure porteuse à l'occasion de la première génération du SAGE. Un bilan régulier sera mis en place et facilitera le suivi par la CLE de la mise en œuvre du SAGE.

Enfin, pour accompagner la mise en œuvre du SAGE, en faciliter la compréhension et la connaissance par les partenaires et par le grand public, la CLE proposera des opérations de sensibilisation et de communication.

Pour l'ensemble de ces opérations, la structure porteuse du SAGE, c'est-à-dire le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise, jouera un rôle essentiel.

La CLE souhaite faire vivre et mettre en œuvre du SAGE, c'est-à-dire :

- Maintenir un cadre favorable à la concertation et animer la Commission Locale de l'Eau
- Accompagner les collectivités et acteurs du territoire dans l'appropriation des dispositions du SAGE
- Identifier les porteurs de projet et coordonner les actions du SAGE
- Centraliser les connaissances et bancariser les données dans un Système d'Information Géographique (SIG), mettre en place les indicateurs et outils nécessaires au suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité du SAGE
- Communiquer auprès des partenaires et du grand public sur le SAGE, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire et les enjeux clés

9 ELEMENTS D'ÉVALUATION DE LA STRATEGIE

9.1 COHERENCE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES AVEC LES OBJECTIFS GENERAUX DEFINIS POUR LE SAGE

9.1.1 Préserver, restaurer et développer durablement les zones humides du territoire et les activités qui leur sont liées

Objectifs généraux	Correspondance dans les orientations stratégiques	
	Sous-orientation	Contenu de l'orientation
Préservation et restauration des zones humides : - Suivi des milieux - Meilleure connaissance des zones humides sur le nouveau territoire de la plaine de Beaucaire-Fourques-Bellegarde - Préservation du rôle des zones humides vis-à-vis de la qualité de l'eau, de la régulation des crues et de la biodiversité - Elaboration d'une stratégie foncière de préservation des zones humides adaptée aux usages et activités qui y sont pratiqués - Lutte contre les espèces envahissantes	OS 1A Poursuivre et approfondir la connaissance des zones humides du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les suivis existants • Mieux connaître les zones humides de la plaine de Beaucaire Fourques Bellegarde • Caractériser les interactions entre zones humides, canaux et étangs/lagunes • Affiner l'inventaire des zones humides
	OS 1B Préserver les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer l'intérêt des zones humides du territoire (fonctionnalités, services rendus, valeur culturelle et économique) et les facteurs de vulnérabilité • Identifier pour chaque grande entité de zone humide les fonctions et services rendus et des objectifs de préservation • Identifier des secteurs à préserver en priorité et proposer des outils de préservation • Intégrer les inventaires affinés des zones humides dans les documents d'urbanisme pour garantir leur prise en compte et leur préservation • Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes
	OS 1C Concilier usages et milieux	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de zones humides
Continuité écologique garantie : - Circulation des espèces piscicoles favorisée - Impact du cloisonnement des zones humides sur la circulation piscicole réaffirmé et mieux pris en compte	OS 1A Poursuivre et approfondir la connaissance des zones humides du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les interactions entre zones humides, canaux et étangs/lagunes • Réaliser un suivi des ressources piscicoles et évaluer l'impact des ouvrages mobiles sur la circulation piscicole
	OS 1B Préserver les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer l'intérêt des zones humides du territoire (fonctionnalités, services rendus, valeur culturelle et économique) et les facteurs de vulnérabilité

Objectifs généraux	Correspondance dans les orientations stratégiques	
	Sous-orientation	Contenu de l'orientation
<p>Développement durable des zones humides et des usages associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion des zones humides - Usages traditionnels respectueux de l'environnement favorisés - Conciliation entre fréquentation touristique, usages traditionnels et préservation des milieux 	<p>OS 1C</p> <p>Concilier usages et milieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de zones humides <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Mise en place de « commissions exécutives de zones humides » à l'échelle locale, et d'une coordination assurant une cohérence à l'échelle globale du SAGE</i> ○ <i>Outil de gestion hydraulique des zones humides : Etude de faisabilité pour renforcer les liens entre gestion des réseaux hydrauliques des ASA et gestion des zones humides</i> • Pérenniser l'animation des sites Natura2000 • Articuler mise en œuvre du SAGE et gestion du Grand Site Camargue Gardoise
<p>Usages traditionnels pérennisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation de l'activité agricole pour garantir son rôle hydraulique tout en s'orientant vers des pratiques économes en intrants - Meilleure connaissance et suivi des ressources piscicoles - Organisation et mise en valeur des usages traditionnels sur le territoire 	<p>OS 1A</p> <p>Poursuivre et approfondir la connaissance des zones humides du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les interactions entre zones humides, canaux et étangs/lagunes • Réaliser un suivi des ressources piscicoles et évaluer l'impact des ouvrages mobiles sur la circulation piscicole
	<p>OS 1B</p> <p>Préserver les zones humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer l'intérêt des zones humides du territoire (fonctionnalités, services rendus, valeur culturelle et économique) et les facteurs de vulnérabilité
	<p>OS 1C</p> <p>Concilier usages et milieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de zones humides <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Mise en place de « commissions exécutives de zones humides » à l'échelle locale, et d'une coordination assurant une cohérence à l'échelle globale du SAGE</i> ○ <i>Outil de gestion hydraulique des zones humides : Etude de faisabilité pour renforcer les liens entre gestion des réseaux hydrauliques des ASA et gestion des zones humides</i> • Pérenniser l'animation des sites Natura2000 • Articuler mise en œuvre du SAGE et gestion du Grand Site Camargue Gardoise
	<p>OS 2B</p> <p>Sensibiliser, accompagner et promouvoir de bonnes pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les pratiques agricoles raisonnées en intrants dans les secteurs à enjeu et poursuivre, voire renforcer l'animation des mesures agro-environnementales (MAE)

9.1.2 Préserver les ressources et reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Objectifs généraux	Correspondance dans les orientations stratégiques	
	Sous-orientation	Contenu de l'orientation
<p>Atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés par le SDAGE (DCE) et respect du principe de non-dégradation de la qualité actuelle des masses d'eau (DCE).</p>	<p><i>Ensemble de l'orientation 2 « Préserver les ressources et reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques »</i></p>	
<p>Meilleure connaissance et suivi des pollutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleures connaissances sur la qualité des eaux - Connaissances approfondies sur l'état et les phénomènes d'eutrophisation des étangs - Définition de flux maximum admissibles de nutriments par les étangs - Connaissances approfondies sur l'impact du changement climatique sur la salinité 	<p>OS 2A</p> <p>Consolider et améliorer les connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et valoriser les suivis de qualité de l'eau et des milieux aquatiques • Améliorer l'appréhension des phénomènes d'eutrophisation : suivi des flux de pollution, identification des sources principales d'azote et de phosphore, définition de seuils d'apport à ne pas dépasser • Etudier les pressions polluantes liées aux pesticides et les mécanismes de transfert • Mieux connaître les pollutions par les toxiques et leur origine • Acquérir des connaissances sur les forages dans la plaine de Beaucaire
<p>Mise en place d'une gouvernance appropriée aux enjeux du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction épuratoire des zones humides valorisée - Mise en place d'une collaboration en lien étroit avec les territoires voisins, avec qui la Camargue Gardoise partage certaines ressources 	<p>OS 1B</p> <p>Préserver les zones humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer l'intérêt des zones humides du territoire (fonctionnalités, services rendus, valeur culturelle et économique) et les facteurs de vulnérabilité • Identifier pour chaque grande entité de zone humide les fonctions et services rendus et des objectifs de préservation
	<p>OS 4B</p> <p>Rechercher une cohérence supra-bassin aux problématiques de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et participer aux instances de gouvernance des territoires voisins • Travailler en coordination avec les territoires voisins pour fixer avec eux des objectifs communs et des priorités (notamment en matière de restauration de la qualité de l'eau et de gestion du risque inondation)

Objectifs généraux	Correspondance dans les orientations stratégiques	
	Sous-orientation	Contenu de l'orientation
Restauration de la qualité des ressources d'enjeu majeur pour le territoire : - Préservation et contribution à l'atteinte du bon état de la nappe des alluvions du Rhône et du Bas Gardon - Amélioration de la qualité du Canal du Rhône à Sète - Lutte contre l'eutrophisation des étangs via une réduction des flux entrants et la mise en place d'actions de restauration.	OS 2B Sensibiliser, accompagner et promouvoir de bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la poursuite des efforts des collectivités pour la réduction de leur utilisation de pesticides au niveau des espaces verts, des infrastructures linéaires... • Sensibiliser les particuliers (jardiniers amateurs...) aux impacts des produits phytosanitaires et aux techniques alternatives de désherbage, ainsi qu'à l'impact des substances médicamenteuses sur les milieux aquatiques • Encourager les industries et les caves viticoles à optimiser le traitement de leurs effluents • Promouvoir les pratiques agricoles raisonnées en intrants dans les secteurs à enjeu et poursuivre, voire renforcer l'animation des mesures agro-environnementales (MAE) • Poursuivre la sécurisation des stockages d'intrants en zone inondable
	OS 2C Définir des actions de préservation des ressources, de lutte contre la pollution et de restauration de la qualité des milieux	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer le principe de non-dégradation des masses d'eau • Lutter contre la dégradation de la nappe des alluvions du Rhône • Lutter contre la pollution du Canal du Rhône à Sète • Lutter contre la pollution des étangs • Contribuer à l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative du Petit Rhône
Continuité piscicole garantie	Cf. orientation 1 « Préserver, restaurer et développer durablement les zones humides du territoire et les activités qui leur sont liée ».	
Lutte contre les espèces envahissantes	Cf. orientation 1 « Préserver, restaurer et développer durablement les zones humides du territoire et les activités qui leur sont liée ».	

9.1.3 Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires

Objectifs généraux	Correspondance dans les orientations stratégiques	
	Sous-orientation	Contenu de l'orientation
<p>Meilleure connaissance du risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la vision du risque apportée par les TRI (Territoire à Risque Importation d'Inondation) - Meilleure connaissance du risque de submersion marine sur le territoire en lien avec la gestion du trait de côte - Amélioration/Intégration de la connaissance du cumul des aléas 	<p>OS 3A</p> <p>Compléter et valoriser la connaissance du risque inondation, notamment dans le cadre de la construction d'une politique locale de gestion du risque inondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et contribuer à l'élaboration des Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) • Mieux connaître et prendre en compte le risque submersion marine et valoriser les projets réalisés dans la perspective d'une réflexion à l'opportunité du repli stratégique • Améliorer la connaissance sur le territoire de l'impact du changement climatique sur le risque inondation
	<p>OS 3B</p> <p>Maintenir une vigilance sur l'évolution du risque et sur l'organisation nécessaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la prise en compte du risque inondation, du cumul des aléas et de la construction de la résilience dans les avis rendus sur les projets d'aménagement du territoire

Objectifs généraux	Correspondance dans les orientations stratégiques	
	Sous-orientation	Contenu de l'orientation
<p>Poursuite de la prévention du risque et construction de la résilience du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation et sécurisation des enjeux en zone inondable, conservation d'une viabilité sociale et économique du territoire - Poursuite de la sécurisation des digues du Rhône et du Petit Rhône - Valorisation des fonctionnalités des espaces naturels et agricoles - Maintien d'une gestion efficace des crues - Réduction de la vulnérabilité - Intégration dans une gestion supra-bassin - Poursuite de la sensibilisation de la population (au niveau de la réduction de la vulnérabilité) 	<p>OS 1B</p> <p>Préserver les zones humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer l'intérêt des zones humides du territoire (fonctionnalités, services rendus, valeur culturelle et économique) et les facteurs de vulnérabilité • Identifier pour chaque grande entité de zone humide les fonctions et services rendus et des objectifs de préservation
	<p>OS 3B</p> <p>Maintenir une vigilance sur l'évolution du risque et sur l'organisation nécessaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une gestion efficace des crues • S'assurer de la prise en compte du risque inondation, du cumul des aléas et de la construction de la résilience dans les avis rendus sur les projets d'aménagement du territoire • Définir des objectifs de compensation en cas d'imperméabilisation des sols
	<p>OS 3C</p> <p>Poursuivre la prévention du risque inondation et construire la résilience du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les actions de réduction de l'aléa • Réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations et construire sa résilience • Maintenir la culture du risque et développer un « savoir vivre » avec le risque
	<p>OS 4B</p> <p>Rechercher une cohérence supra-bassin aux problématiques de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et participer aux instances de gouvernance des territoires voisins • Travailler en coordination avec les territoires voisins pour fixer avec eux des objectifs communs et des priorités (notamment en matière de restauration de la qualité de l'eau et de gestion du risque inondation)
	<p>OS 4C</p> <p>Faire vivre et mettre en œuvre le SAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer auprès des partenaires et du grand public sur le SAGE, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire et les enjeux clés

9.1.4 Assurer et mettre en place une gouvernance locale de l'eau tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins

Objectifs généraux	Correspondance dans les orientations stratégiques	
	Sous-orientation	Contenu de l'orientation
<p>Confortement de la gouvernance locale dans le domaine de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affirmation de la CLE comme acteur majeur de la gestion de l'eau, partenaires des autres acteurs du territoire (dont ceux de l'aménagement du territoire) - Organisation de la gestion locale de l'eau 	<p>OS 4A</p> <p>Conforter la gouvernance locale dans le domaine de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir un positionnement pro-actif de la CLE en créant une dynamique équilibrée (rythme de travail et articulation des instances) • Articuler aménagement du territoire et gestion de l'eau et des milieux aquatiques • Proposer des opérations expérimentales ou des actions innovantes • Se saisir des questions fondamentales à moyen et long terme, en étudiant par exemple les effets du changement climatique sur le territoire, pour pouvoir les anticiper et s'y adapter
<p>Recherche d'une cohérence supra-bassin aux problématiques de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interaction avec les territoires voisins sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques - Interaction avec les territoires voisins sur le risque inondation - Articulation des politiques territoriales inter-bassins versants 	<p>OS 4B</p> <p>Rechercher une cohérence supra-bassin aux problématiques de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et participer aux instances de gouvernance des territoires voisins • Travailler en coordination avec les territoires voisins pour fixer avec eux des objectifs communs et des priorités (notamment en matière de restauration de la qualité de l'eau et de gestion du risque inondation)
<p>Facilitation de la mise en œuvre du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bancarisation et centralisation des connaissances territoriales - Suivi et évaluation des dispositions du SAGE - Communication auprès du grand public sur le SAGE et ses sujets clés 	<p>OS 4C</p> <p>Faire vivre et mettre en œuvre le SAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un cadre favorable à la concertation et animer la Commission Locale de l'Eau • Accompagner les collectivités et acteurs du territoire dans l'appropriation des dispositions du SAGE • Identifier les porteurs de projet et coordonner les actions du SAGE • Centraliser les connaissances et bancariser les données dans un Système d'Information Géographique (SIG), mettre en place les indicateurs et outils nécessaires au suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité du SAGE • Communiquer auprès des partenaires et du grand public sur le SAGE, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire et les enjeux clés

9.2 COHERENCE AVEC LE SDAGE ET SON PROGRAMME DE MESURES

Le tableau ci-après récapitule, orientation stratégique après orientation stratégique, comment la stratégie du SAGE répond aux orientations fondamentales du SDAGE et à son programme de mesures.

SAGE CAMARGUE GARDOISE				SDAGE RHONE - MEDITERRANEE	
Orientation stratégique	Objectifs généraux	Sous-orientation	Contenu	Cohérence avec le SDAGE	Cohérence avec le Programme de Mesures
OS 1 Préserver, restaurer et développer durablement les zones humides du territoire et les activités qui leur sont liées	<p>Préservation et restauration des zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance des zones humides sur le nouveau territoire de la plaine de Beaucaire-Fourques-Bellegarde - Suivi des milieux - Préservation du rôle des zones humides vis-à-vis de la qualité de l'eau, de la régulation des crues et de la biodiversité - Elaboration d'une stratégie foncière de préservation des zones humides adaptée aux usages et activités qui y sont pratiqués - Lutte contre les espèces envahissantes <p>Continuité écologique garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Circulation des espèces piscicoles favorisée - Impact du cloisonnement des zones humides sur la circulation piscicole réaffirmé et mieux pris en compte <p>Développement durable des zones humides et des usages associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion des zones humides - Usages traditionnels respectueux de l'environnement favorisés - Conciliation entre fréquentation touristique, usages traditionnels et préservation des milieux <p>Usages traditionnels pérennisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation de l'activité agricole pour garantir son rôle hydraulique tout en s'orientant vers des pratiques économes en intrants - Meilleure connaissance et suivi des ressources piscicoles - Organisation et mise en valeur des usages traditionnels sur le territoire 	OS 1A Poursuivre et approfondir la connaissance des zones humides du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les suivis existants • Mieux connaître les zones humides de la plaine de Beaucaire Fourques Bellegarde • Caractériser les interactions entre zones humides, canaux et étangs/lagunes • Affiner l'inventaire des zones humides • Réaliser un suivi des ressources piscicoles et évaluer l'impact des ouvrages mobiles sur la circulation piscicole 	OF 6 : des milieux fonctionnels – préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques (B – prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides ; C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau)	
		OS 1B Préserver les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer l'intérêt des zones humides du territoire (fonctionnalités, services rendus, valeur culturelle et économique) et les facteurs de vulnérabilité • Identifier pour chaque grande entité de zone humide les fonctions et services rendus et des objectifs de préservation • Identifier des secteurs à préserver en priorité et proposer des outils de préservation • Intégrer les inventaires affinés des zones humides dans les documents d'urbanisme pour garantir leur prise en compte et leur préservation • Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes 	OF 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité OF 2 : non dégradation – concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques OF 6 : des milieux fonctionnels – préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques (B – prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides ; C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau)	<p><u>Etangs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des démarches de maîtrise foncière - Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuelle des espèces invasives <p><u>Contribution Masse d'eau côtière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des démarches de maîtrise foncière - Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
		OS 1C Concilier usages et milieux	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de zones humides <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de « commissions exécutives de zones humides » à l'échelle locale, et d'une coordination assurant une cohérence à l'échelle globale du SAGE ○ Outil de gestion hydraulique des zones humides : Etude de faisabilité pour renforcer les liens entre gestion des réseaux hydrauliques des ASA et gestion des zones humides • Pérenniser l'animation des sites Natura2000 • Articuler mise en œuvre du SAGE et gestion du Grand Site Camargue Gardoise 	OF 3 : vision sociale et économique – intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux OF 6 : des milieux fonctionnels – préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques (B – prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides ; C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau)	<p><u>Etangs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluri-annuel des zones humides - Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes...) de manière concertée - Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire - Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels <p><u>Contribution Rhône/Petit Rhône :</u> Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel</p> <p><u>Contribution Delta du Rhône :</u> Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes...) de manière concertée</p> <p><u>Contribution Masse d'eau côtière :</u> Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire</p>

SAGE CAMARGUE GARDOISE				SDAGE RHONE - MEDITERRANEE	
Orientation stratégique	Objectifs généraux	Sous-orientation	Contenu	Cohérence avec le SDAGE	Cohérence avec le Programme de Mesures
OS 2 Préserver les ressources et reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	<p>Atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés par le SDAGE (DCE) et respect du principe de non-dégradation de la qualité actuelle des masses d'eau (DCE).</p> <p>Meilleure connaissance et suivi des pollutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleures connaissances sur la qualité des eaux - Connaissances approfondies sur l'état et les phénomènes d'eutrophisation des étangs - Définition de flux maximum admissibles de nutriments par les étangs - Connaissances approfondies sur l'impact du changement climatique sur la salinité 	<p>OS 2A</p> <p>Consolider et améliorer les connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et valoriser les suivis de qualité de l'eau et des milieux aquatiques • Améliorer l'appréhension des phénomènes d'eutrophisation : suivi des flux de pollution, identification des sources principales d'azote et de phosphore, définition de seuils d'apport à ne pas dépasser • Etudier les pressions polluantes liées aux pesticides et les mécanismes de transfert • Mieux connaître les pollutions par les toxiques et leur origine • Acquérir des connaissances sur les forages dans la plaine de Beaucaire 	<p>OF 5 : pollutions – lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé</p> <p>A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle ; B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ; C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses ; D – Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles ; E : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine.</p>	<p><u>Etangs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impacts sur le milieu, qualité du milieu...) <p><u>Nappe des alluvions du Rhône :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses <p><u>Contribution Rhône et Petit Rhône :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses
	<p>Mise en place d'une gouvernance appropriée aux enjeux du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction épuratoire des zones humides valorisée - Mise en place d'une collaboration en lien étroit avec les territoires voisins, avec qui la Camargue Gardoise partage certaines ressources <p>Restauration de la qualité des ressources d'enjeu majeur pour le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation et contribution à l'atteinte du bon état de la nappe des alluvions du Rhône et du Bas Gardon - Amélioration de la qualité du Canal du Rhône à Sète - Lutte contre l'eutrophisation des étangs via une réduction des flux entrants et la mise en place d'actions de restauration. <p>Continuité piscicole garantie</p> <p>Lutte contre les espèces envahissantes</p>	<p>OS 2B</p> <p>Sensibiliser, accompagner et promouvoir de bonnes pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la poursuite des efforts des collectivités pour la réduction de leur utilisation de pesticides au niveau des espaces verts, des infrastructures linéaires... • Sensibiliser les particuliers (jardiniers amateurs...) aux impacts des produits phytosanitaires et aux techniques alternatives de désherbage, ainsi qu'à l'impact des substances médicamenteuses sur les milieux aquatiques • Encourager les industries et les caves viticoles à optimiser le traitement de leurs effluents • Promouvoir les pratiques agricoles raisonnées en intrants dans les secteurs à enjeu et poursuivre, voire renforcer l'animation des mesures agro-environnementales (MAE) • Poursuivre la sécurisation des stockages d'intrants en zone inondable 	<p>OF 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité</p> <p>OF 5 : pollutions – lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé</p> <p>B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ; C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses ; D – Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles ; E : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine</p>	<p><u>Nappe des alluvions du Rhône :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole - Exploiter des parcelles en agriculture biologique <p><u>Contribution Delta du Rhône :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les apports d'azote organique et minéraux - Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole
		<p>OS 2C</p> <p>Définir des actions de préservation des ressources, de lutte contre la pollution et de restauration de la qualité des milieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer le principe de non-dégradation des masses d'eau • Lutter contre la dégradation de la nappe des alluvions du Rhône • Lutter contre la pollution du Canal du Rhône à Sète • Lutter contre la pollution des étangs • Contribuer à l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative du Petit Rhône 	<p>OF 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité</p> <p>OF 2 : non dégradation – concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques</p> <p>OF 5 : pollutions – lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé (A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle ; B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ; C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses ; D – Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles ; E : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine)</p>	<p><u>Nappe des alluvions du Rhône :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux - Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable <p><u>Contribution Delta du Rhône :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les apports d'azote organique et minéraux

SAGE CAMARGUE GARDOISE				SDAGE RHONE - MEDITERRANEE	
Orientation stratégique	Objectifs généraux	Sous-orientation	Contenu	Cohérence avec le SDAGE	Cohérence avec le Programme de Mesures
OS 3 Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires	Meilleure connaissance du risque : - Intégration de la vision du risque apportée par les TRI (Territoire à Risque Importation d'Inondation) - Meilleure connaissance du risque de submersion marine sur le territoire en lien avec la gestion du trait de côte - Amélioration/Intégration de la connaissance du cumul des aléas	OS 3A Compléter et valoriser la connaissance du risque inondation, notamment dans le cadre de la construction d'une politique locale de gestion du risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et contribuer à l'élaboration des Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) • Mieux connaître et prendre en compte le risque submersion marine et valoriser les projets réalisés dans la perspective d'une réflexion à l'opportunité du repli stratégique • Améliorer la connaissance sur le territoire de l'impact du changement climatique sur le risque inondation 	OF 8 – gestion des inondations – gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau	
	Poursuite de la prévention du risque et construction de la résilience du territoire : - Limitation et sécurisation des enjeux en zone inondable, conservation d'une viabilité sociale et économique du territoire - Poursuite de la sécurisation des digues du Rhône et du Petit Rhône - Valorisation des fonctionnalités des espaces naturels et agricoles - Maintien d'une gestion efficace des crues - Réduction de la vulnérabilité - Intégration dans une gestion supra-bassin - Poursuite de la sensibilisation de la population (au niveau de la réduction de la vulnérabilité)	OS 3B Maintenir une vigilance sur l'évolution du risque et sur l'organisation nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une gestion efficace des crues • S'assurer de la prise en compte du risque inondation, du cumul des aléas et de la construction de la résilience dans les avis rendus sur les projets d'aménagement du territoire • Définir des objectifs de compensation en cas d'imperméabilisation des sols 	OF 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité OF 8 – gestion des inondations – gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau	<u>Etangs :</u> - Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes...) de manière concertée <u>Contribution Delta du Rhône :</u> - Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes...) de manière concertée
		OS 3C Poursuivre la prévention du risque inondation et construire la résilience du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les actions de réduction de l'aléa • Réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations et construire sa résilience • Maintenir la culture du risque et développer un « savoir vivre » avec le risque 	OF 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité OF 3 : vision sociale et économique – intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux	

SAGE CAMARGUE GARDOISE				SDAGE RHONE - MEDITERRANEE	
Orientation stratégique	Objectifs généraux	Sous-orientation	Contenu	Cohérence avec le SDAGE	Cohérence avec le Programme de Mesures
OS 4 Assurer et mettre en place une gouvernance locale de l'eau tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins	<p>Confortement de la gouvernance locale dans le domaine de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affirmation de la CLE comme acteur majeur de la gestion de l'eau, partenaires des autres acteurs du territoire (dont ceux de l'aménagement du territoire) - Organisation de la gestion locale de l'eau <p>Recherche d'une cohérence supra-bassin aux problématiques de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interaction avec les territoires voisins sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques - Interaction avec les territoires voisins sur le risque inondation - Articulation des politiques territoriales inter-bassins versants <p>Facilitation de la mise en œuvre du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bancarisation et centralisation des connaissances territoriales - Suivi et évaluation des dispositions du SAGE - Communication auprès du grand public sur le SAGE et ses sujets clés 	OS 4A Conforter la gouvernance locale dans le domaine de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir un positionnement pro-actif de la CLE en créant une dynamique équilibrée (rythme de travail et articulation des instances) • Articuler aménagement du territoire et gestion de l'eau et des milieux aquatiques • Proposer des opérations expérimentales ou des actions innovantes • Se saisir des questions fondamentales à moyen et long terme, en étudiant par exemple les effets du changement climatique sur le territoire, pour pouvoir les anticiper et s'y adapter 	<p>OF 3 : vision sociale et économique – intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux</p> <p>OF 4 : gestion locale et aménagement du territoire – organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable</p> <p>OF 7 : partage de la ressource – atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir</p>	
		OS 4B Rechercher une cohérence supra-bassin aux problématiques de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et participer aux instances de gouvernance des territoires voisins • Travailler en coordination avec les territoires voisins pour fixer avec eux des objectifs communs et des priorités (notamment en matière de restauration de la qualité de l'eau et de gestion du risque inondation) 	<p>OF 4 : gestion locale et aménagement du territoire – organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable</p>	
		OS 4C Faire vivre et mettre en œuvre le SAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un cadre favorable à la concertation et animer la Commission Locale de l'Eau • Accompagner les collectivités et acteurs du territoire dans l'appropriation des dispositions du SAGE • Identifier les porteurs de projet et coordonner les actions du SAGE • Centraliser les connaissances et bancariser les données dans un Système d'Information Géographique (SIG), mettre en place les indicateurs et outils nécessaires au suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité du SAGE • Communiquer auprès des partenaires et du grand public sur le SAGE, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire et les enjeux clés 	<p>OF 4 : gestion locale et aménagement du territoire – organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable</p>	

9.3 LES GRANDES AVANCEES DU SAGE

Le SAGE révisé est une nouvelle génération de SAGE. La révision du SAGE répond avant tout à une obligation réglementaire de mise en conformité avec la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) et de mise en compatibilité avec le SDAGE de 2009.

La Commission Locale de l'Eau a cependant souhaité saisir l'opportunité de la révision du SAGE pour étendre son périmètre et faire un bilan du premier SAGE. Un nouvel état des lieux complet réalisé sur le territoire du SAGE a permis de dégager les grands enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de définir de nouvelles orientations pour le SAGE.

Si certaines orientations stratégiques du SAGE révisé restent d'actualité par rapport à la première génération de SAGE, d'autres orientations constituent de réelles avancées, preuves de l'évolution du territoire et de son contexte, mais également comme une suite logique au travail engagé par le SAGE depuis plusieurs années. Ces grandes avancées sont les suivantes :

Zones humides :

- ◆ En termes de préservation, restauration et développement durable des zones humides, le nouveau SAGE introduit la possibilité d'allier préservation foncière (via la stratégie à mettre en place définissant les secteurs à préserver et la mobilisation d'outils de préservation adéquats), gouvernance locale et multi-acteurs pour définir des règles de gestion et des opérations à mettre en place, et moyens de gestion hydraulique via des possibilités de faire appel aux compétences des ASA pour participer à la gestion des zones humides. **L'alliance de ces trois éléments - préservation foncière, gouvernance locale multi-acteurs et gestion hydraulique – constitue un atout indispensable et une condition de réussite pour l'élaboration et la mise en œuvre effective de plans de gestion de zones humides.**

Qualité de l'eau et des milieux aquatiques :

- ◆ **L'enjeu de restauration de la qualité de l'eau intègre désormais les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau définis dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau.** La CLE s'inscrit donc dans une véritable démarche de restauration de la qualité des eaux du territoire. L'objectif d'atteindre, à terme, le bon état des masses d'eau constitue en lui seul une importante avancée du SAGE par rapport au SAGE précédent. Si la CLE a fait le choix de définir et engager des dispositions pour la restauration de la qualité des masses d'eau, l'atteinte du bon état recherché s'entend à moyen ou long terme, du fait du niveau actuel de dégradation des masses d'eau et du fait de leur dépendance vis-à-vis des bassins amont.
- ◆ Au travers de l'orientation stratégique de préservation des ressources, et notamment de la préservation des ressources de la nappe des alluvions du Rhône et du Bas Gardon, la CLE s'engage dans une **démarche de vision à long terme : il s'agit de prévenir la dégradation de la ressource et de la préserver pour les générations à venir**, ce qui est novateur par rapport au premier SAGE Camargue Gardoise.
- ◆ **Concernant la restauration de la qualité de l'eau et du milieu aquatique, la CLE du SAGE a adopté une approche globale**, c'est-à-dire qui s'intéresse à l'ensemble des activités émettrices de pollution et à plusieurs types de polluants (nutriments, pesticides, autres substances dangereuses...). Elle prévoit la réalisation d'une étude bilan des flux et émissions pour identifier les marges de manœuvre et leviers d'action.

Gestion du risque inondation :

- ◆ L'enjeu de gestion du risque inondation favorise en particulier la capitalisation de l'ensemble des démarches d'amélioration de la connaissance et surtout d'organisation du ressuyage sur le territoire mises en place depuis plus de 10 ans. Une des orientations de la CLE sur cet enjeu est d'**utiliser les connaissances et l'expérience capitalisées pour contribuer à l'élaboration des Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation**, stratégies mises en place dans le cadre de la Directive Inondation de 2007.
- ◆ Par ailleurs, les acteurs du territoire ont insisté sur la nécessité de travailler à la réduction de la vulnérabilité du territoire. **Aussi, les orientations stratégiques du SAGE comportent un volet « réduction de la vulnérabilité ».**

Gouvernance :

- ◆ En termes de gouvernance, la stratégie du SAGE met l'accent sur les **interactions du territoire du SAGE avec les partenaires voisins** : la communication, le partage et la coordination seront des points indispensables d'une gouvernance supra-bassin à mettre en place.
- ◆ Le SAGE est l'occasion de **tisser des liens entre politique d'aménagement du territoire et politique de gestion de l'eau**. En effet, ces deux domaines impactent souvent l'un sur l'autre, ce qui nécessite de faciliter leur interaction et leur prise en compte mutuelle. Ceci constitue une nouveauté par rapport au premier SAGE.
- ◆ La CLE souhaite **également disposer d'une vision à long terme sur le territoire et se saisir des questions importantes** qui la concernent en termes de gestion de l'eau. C'est dans cette optique qu'elle souhaite réfléchir aux **effets potentiels du changement climatique** sur le territoire et aux possibilités d'adaptation dont elle dispose et qu'elle souhaitera mettre en place.

Portée juridique :

- ◆ Enfin, du fait de sa mise en conformité avec les exigences de la LEMA, le SAGE bénéficie d'une portée juridique renforcée au travers des documents à venir de PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques) et Règlement.
 - Le PAGD relève en effet du principe de compatibilité (pas de contradiction majeure entre les décisions prises dans le domaine de l'eau et les objectifs généraux et dispositions du PAGD ; les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec lui).
 - Le Règlement relève du principe de conformité (encadre l'activité de police des eaux et de police des installations classées pour la protection de l'environnement, et est opposable après sa publication aux personnes publiques et privées)

C'est sur la base de la présente stratégie, fondée sur les acquis d'un premier SAGE et sur les avancées permises par la révision, que seront définis et rédigés les documents du SAGE.

Annexe

ANNEXE : Tableau récapitulatif des scénarios du SAGE Camargue Gardoise

(note : les constantes issues du SDAGE sont indiquées en rouge)

Enjeux	Entité considérée	Etat actuel	Tendance dans 10-15 ans	Objectifs	Constantes	Variantes	
Enjeux 1 et 2 : Préserver et développer la valeur écologique et socio-économique des zones humides	Plaine d'Argence	Mauvais	<p>↘</p> <p>Nombreuses pressions et peu de mesures de protection des zones humides, d'où un risque fort de perte de fonctionnalité voire de disparition de ces zones humides.</p>	<p>► Préservation et restauration des zones humides</p> <p>► Continuité écologique garantie</p> <p>► Développement durable des zones humides et des usages associés favorisé</p> <p>► Usages traditionnels pérennisés</p>	<p>► Connaître les zones humides du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les suivis en place (Observatoire, FilMed, Conseil Général, Agence de l'Eau RM, Natura 2000). • Inventorier et caractériser les zones humides, notamment sur le nouveau territoire de Beaucaire Fourques Bellegarde. • Réaliser un suivi des ressources piscicoles (diagnostic des stocks) et évaluer l'impact des ouvrages mobiles sur la circulation piscicole (notamment anguille) : ouvrages ralentissant la migration ou non, marge de manœuvre potentielle sur la manipulation des ouvrages. <p>► Préserver les zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier dans les documents du SAGE pour chaque grand secteur de zone humide les fonctions et les services rendus et définir des objectifs de préservation et de mise en valeur pour accompagner la mise en place des projets sur le territoire (meilleure prise en compte des enjeux, possibilité de compensation...). • Elaborer une stratégie foncière (Orientation Fondamentale 6B du SDAGE 2010-2015 + Programme de mesures du SDAGE 2010-2015) : identifier des secteurs à préserver et proposer des outils de préservation (acquisition, ZHIEP (zones humides d'intérêt environnemental particulier), Espaces Naturels Sensibles, MAE, conventions...). • Lutter contre les espèces envahissantes (Programme de mesures du SDAGE 2010-2015). Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes : <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser et mettre en œuvre une stratégie sur les secteurs bien connus ; - Améliorer les connaissances et mettre en place une stratégie sur les autres secteurs. • Pérenniser l'animation des sites N2000 et renforcer l'animation des MAE hors site N2000. • Sensibiliser et communiquer autour de l'impact du cloisonnement des zones humides sur la circulation piscicole. • Mettre en valeur les pratiques agricoles économes en intrants (échange d'expérience avec la Camargue, communication sur les exploitations exemplaires du territoire...). <p>► Concilier usages et milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plans de gestion de zones humides : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des zones humides orphelines nécessitant un plan de gestion ; - Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion (cf. positionnement 1) ; - Mettre en place des outils de suivi et évaluation des plans de gestion. • Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques de manière concertée (Programme de mesures du SDAGE 2010-2015). • Organiser un lien entre la CLE et l'Opération Grand Site pour concilier tourisme/usages/milieux. 	<p>Positionnement stratégique 1 : la bonne échelle de gestion des zones humides</p>	<p>La variante 1 propose une gestion individualisée par grande entité de zone humide. Le rôle de la CLE consiste en l'animation et la communication au niveau du territoire global.</p>
	Basse vallée du Vistre	Bon	<p>↘</p> <p>Risque de dégradation des milieux lié à certaines pressions</p>				<p>En variante 2 propose une gestion individualisée par grande entité de zones humides avec davantage de coordination globale à l'échelle du SAGE.</p>
	Fluvio-lacustre	Moyen	<p>↘</p> <p>Usages parfois source de conflits et pressions croissantes générant un risque de dégradation progressive des milieux.</p>			<p>En variante 1, le rôle des ASA est maintenu conforme à la situation actuelle. Elles assurent la gestion et l'entretien des réseaux hydrauliques et interviennent dans le ressuyage des terres.</p>	
	Laguno-marin	Moyen	<p>↘</p> <p>Risque de perte de diversité d'habitats et du potentiel d'accueil d'une biodiversité spécifique inféodée aux milieux salés</p>				<p>Positionnement stratégique 2 : le rôle des ASA dans la préservation et la gestion des zones humides</p> <p>En variante 2, la CLE étudie les possibilités de renforcer les liens entre gestion des réseaux hydrauliques des ASA et gestion des zones humides, c'est-à-dire qu'elle étudie la pertinence et la faisabilité de proposer aux ASA des missions supplémentaires liées à la gestion des zones humides, en plus des missions actuelles qu'elles assument déjà..</p>

Enjeux	Entité considérée	Etat actuel	Tendance dans 10-15 ans	Objectifs	Constantes	Variantes	
Enjeu 3 : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques	Alluvions du Rhône et du Bas Gardon	Médiocre Pesticides déclassants	↘ Risque de dégradation lié à la difficulté de gestion de l'assainissement autonome, à la forte pression agricole et à la présence de nombreux forages privés. Risque constituant un enjeu particulièrement fort étant donné les exigences de qualité pour cette masse d'eau considérée comme stratégique pour l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Meilleure connaissance et suivi des pollutions ▶ Mise en place d'une gouvernance appropriée aux enjeux du territoire ▶ Restauration de la qualité des ressources d'enjeu majeur pour le territoire ▶ Continuité piscicole garantie ▶ Lutte contre les espèces envahissantes ▶ Atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés par le SDAGE (DCE) et respect du principe de non dégradation de la qualité actuelle des masses d'eau (DCE) 	<p>▶ Consolider et améliorer les connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les pollutions par les toxiques et leur origine (Programme de mesures du SDAGE 2010-2015) (et identifier des leviers d'actions). • Etudier les pressions polluantes liées aux pesticides et les mécanismes de transfert (Programme de mesures du SDAGE 2010-2015). • Poursuivre voire approfondir les suivis qualité notamment des eaux souterraines et du Canal du Rhône à Sète. • Etudier l'impact du changement climatique notamment sur l'avancée du biseau salé et les éventuelles conséquences pour les usages de l'eau. • Améliorer l'appréhension des phénomènes d'eutrophisation : suivi des flux de pollution, identification des sources principales d'émission d'azote et de phosphore, définition de seuils d'apport à ne pas dépasser... • Acquérir des connaissances sur les forages dans la plaine de Beaucaire (état, utilisation). • Etudier et mener la réflexion sur les secteurs à protéger pour l'AEP (nappe stratégique). <p>▶ Sensibiliser, accompagner et promouvoir de meilleures pratiques (collectivités, particuliers, agriculteurs, industries...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la poursuite des efforts des collectivités pour la réduction de leur utilisation de pesticides (promotion de techniques alternatives de désherbage, conseil pour traiter mieux et moins, incitation à réaliser des plans de désherbage) au niveau des espaces verts, des infrastructures linéaires... • Sensibiliser les particuliers (jardiniers amateurs...) aux impacts des phytosanitaires et aux techniques alternatives de désherbage, ainsi qu'à l'impact des substances médicamenteuses sur les milieux aquatiques. • Encourager les industries et caves viticoles à optimiser le traitement de leurs effluents. • Promouvoir les pratiques agricoles raisonnées en intrants dans les secteurs à enjeu et poursuivre voire étendre l'animation Natura 2000 et MAE (notamment sur la plaine Beaucaire-Fourques-Bellegarde). • Sécuriser les stockages d'intrants en zone inondable. <p>▶ Définir des actions de lutte contre la pollution et de restauration de la qualité des milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les flux d'apport en nutriments aux étangs (via l'amélioration de la qualité des eaux du Canal du Rhône à Sète et du Petit-Rhône). • Mettre en place des actions physiques de restauration des secteurs eutrophisés. • Intégrer aux plans de gestion des zones humides, l'amélioration de la qualité comme objectif fondamental. • Encourager et appuyer la révision du plan de prévention des pollutions accidentelles sur le Canal du Rhône à Sète en fonction de l'augmentation de trafic fluvial prévue. <p>▶ Contribuer à la gestion qualitative et quantitative du Petit Rhône :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan des flux sur le Petit-Rhône et identifier des leviers d'action. • Assurer un suivi des prélèvements sur le Petit-Rhône pour anticiper la gestion quantitative des eaux sur le territoire du SAGE et prendre en compte les éléments de l'étude de la gestion quantitative et des débits du Rhône en période de basses eaux (étude copilotée par l'Agence de l'Eau RM et la DREAL de Bassin actuellement en cours). 	Positionnement stratégique 3 : l'amélioration de la qualité du Canal du Rhône à Sète (eau + sédiments)	La variante 1 propose une collaboration supra-bassin et un bilan des flux pour améliorer à terme la qualité du Canal du Rhône à Sète.
	Limons et alluvions quaternaires du Bas Rhône et Camargue	Médiocre <u>Salinité et pesticides déclassants</u>	↘ Risque de non atteinte du bon état DCE lié à une forte pression d'utilisation de pesticides (en riziculture notamment) et du fait d'un déséquilibre probable de la salinité	<p>La variante 2 va plus loin et propose en plus de la variante 1, la mise en place d'actions locales et adaptées sur le territoire du SAGE afin d'agir à plus court terme.</p>			
	Canal du Rhône à Sète	Mauvais Bilan oxygène, nutriments, potentiel écologique déclassants	↘ Risque fort de non atteinte du bon état pour cette ressource artificielle, réceptacle de nombreux flux polluants et sans capacité auto-épuratoire			<p>La variante 1 propose une préservation locale de la nappe.</p>	
	Etangs Murette, Médart, Scamandre et Chamier	Mauvais Caractère eutrophe dû au confinement et aux nutriments	↘ Risque fort de non atteinte du bon état des étangs, confinés et dépendants de la qualité de l'eau du Canal du Rhône à Sète, ressource artificielle sans capacité auto-épuratoire, donc vecteur direct de pollutions	<p>Positionnement stratégique 4 : l'amélioration de la qualité de la nappe des alluvions du Rhône et du Bas Gardon</p> <p>La variante 2 propose une préservation locale et prise en compte de la masse d'eau souterraine dans son ensemble.</p>			

Enjeux	Entité considérée	Etat actuel	Tendance dans 10-15 ans	Objectifs	Constantes	Variantes	
Enjeu 4 : Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires	Périmètre du SAGE	Moyen	↗ Amélioration de la gestion du risque	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Meilleure connaissance du risque ▶ Poursuite de la prévention du risque et construction de la résilience du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prendre en compte le risque de submersion marine et réfléchir à l'opportunité du repli stratégique (organisation territoriale dynamique / lien avec les Plans Communaux de Sauvegarde). ▶ Continuer à sensibiliser la population et les scolaires au risque inondation pour maintenir la culture du risque et transmettre un certain savoir-vivre avec le risque. ▶ S'assurer de la prise en compte du risque inondation dans les avis rendus sur les projets d'aménagement du territoire (notamment en cas d'imperméabilisation) et définir des objectifs de compensation. ▶ Poursuivre la sécurisation des digues du Rhône et du Petit Rhône (SYMADREM). ▶ Préserver et restaurer les logiques de circulation d'eau dans les champs d'expansion des crues (intégrer dans le SAGE les schémas de ressuyage et le règlement hydraulique d'évacuation des crues par le Canal du Rhône à Sète). ▶ Mettre en place des échanges d'information en période d'alerte entre les cellules de crise des schémas de ressuyage (SMCG, SIAARCNB (Syndicat intercommunal d'assainissement agricole de la région du canal de navigation de Beaucaire) et SYMADREM) et avec les communes. 	Positionnement stratégique 5 : le niveau d'implication de la CLE dans la gestion du risque inondation	En variante 1 , la CLE est vigilante et accompagnatrice
							En variante 2 , la CLE est motrice et une interlocutrice privilégiée
Enjeu 5 : Assurer une gouvernance de l'eau en tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins	Périmètre du SAGE	Moyen	↘ Dégradation de la concertation et de la dynamique du SAGE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Confortement de la gouvernance locale dans le domaine de l'eau ▶ Recherche d'une cohérence supra-bassin aux problématiques de l'eau ▶ Facilitation de la mise en œuvre du SAGE 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place les indicateurs et les outils nécessaires au suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité du SAGE. ▶ Accompagner les collectivités dans l'appropriation des dispositions du SAGE. ▶ Interagir avec les territoires voisins (SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières, Vidourle, Rhône, Gardon et Calavon-Coulon) sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. ▶ Interagir avec les territoires voisins (SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières, Rhône, Vidourle) sur le risque inondation. ▶ Poursuivre l'observatoire de l'eau et des milieux aquatiques du territoire afin de bancariser et de centraliser les connaissances. ▶ Anticiper l'avenir en améliorant la connaissance du changement climatique et de ses impacts sur les enjeux du territoire ; définir un niveau d'investissement. ▶ Communiquer auprès du grand public sur le SAGE et ses sujets clés. 	Positionnement stratégique : l'échelle de gestion des zones humides sur le territoire = Positionnement stratégique 1	La variante 1 propose une collaboration au niveau supra-bassin participative (communication, participation).
							La variante 2 propose une collaboration au niveau supra-bassin pro-active (partage et implication plus forte).